

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil treize, le 19 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Guy BOURQUIN, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Pierre OSER, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Francis BLANC, Gilbert REBER **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Maurice NICOUD, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Denis BANDELIER, Claude GIRARD à Josette BESSE, Maurice NICOUD à Francis BLANC, Françoise PELCAT à André HELLE, Jean-Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI à Robert NATALE.

Assistaient à la séance : Mesdames et Messieurs Serge MARQUIS, Myriam PISANO, Pierre SCHIRCH et Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
13 septembre 2013	13 septembre 2013	En exercice	42
	Préfecture du Territoire de Sud	Présents	30
		Votants	35
	02 OCT. 2013		
	Service Courrier		

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.

2013-06-08 – Service Ordures Ménagères – Adoption du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes Sud Territoire.

Rapporteur : André HELLE

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des déchets codifiés à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les obligations en matière de communication sur les Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets.

Chaque année le Président de l'EPCI compétent doit ainsi présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur le Prix et la Qualité du Service destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport comprend un certain nombre de renseignements bien définis d'ordre technique (collecte des déchets, traitement) et financiers.

Les indicateurs techniques et financiers devant être fournis par les collectivités ont été instaurés par le décret du 11 mai 2010.

I. INDICATEURS TECHNIQUES.

Collecte provenant des ménages :

- Indicateurs techniques.
- Nombre d'habitants desservis.
- Fréquence des collectes.
- Localisation des déchetteries.
- Collectes séparatives : types de déchets concernés.
- Types de collectes encombrants, déchets verts...

Collecte ne provenant pas des ménages pris en charge par le service :

- Récapitulatif des tonnages collectés.

II. TRAITEMENT.

Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés :

- Localisation des unités de traitement.
- Nature des traitements et des valorisations réalisées (centre de tri...).

III. LES INDICATEURS FINANCIERS.

- Modalité d'exploitation du Service d'élimination (régie, délégation....) en distinguant, les différentes collectes.
- Montant annuel global des dépenses du Service et modalités de financement.
- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.
- Ces indicateurs peuvent, éventuellement être complétés par d'autres indicateurs :
 - o Coût global ramené à la tonne, à l'habitant.
 - o Montant détailler des aides reçues d'organismes agréés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes Sud Territoire au titre de l'année 2012,
- d'indiquer que ce rapport sera transmis aux communes adhérentes de la Communauté de Communes Sud Territoire desservies par le service et sera mis à la disposition du public.

Annexe : rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

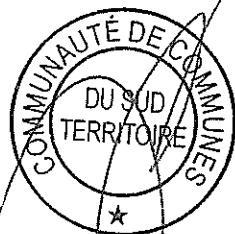
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt

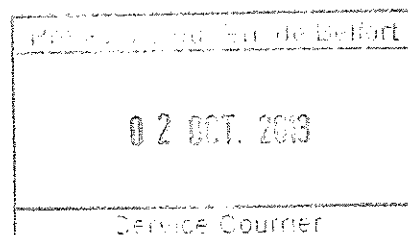
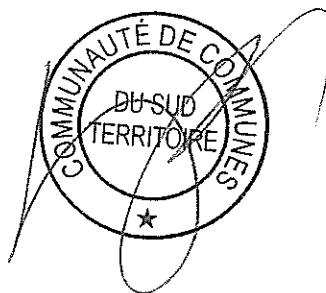
en Préfecture le 02 OCT. 2013

Et publication ou notification le 02 OCT. 2013

Le Président,



Le Président,



RAPPORT ANNUEL 2012

SUR LE PRIX ET LA QUALITE

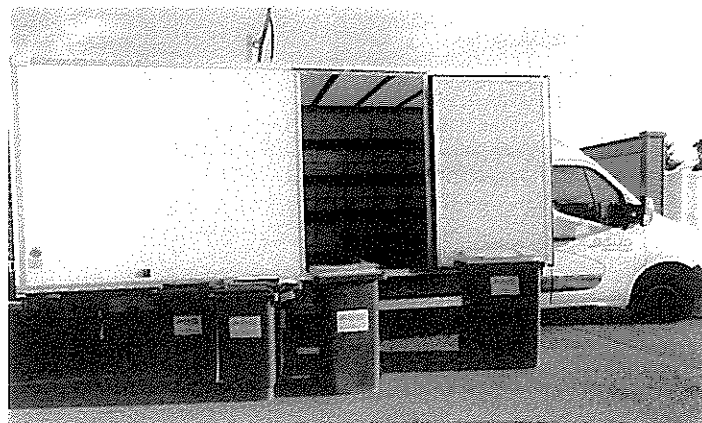
DU SERVICE PUBLIC

D'ELIMINATION DES DECHETS



PONT COMMUNAL DE BUCHE	
02 OCT. 2012	2
	0
SERVICE PUBLIC	1
	2

GESTION DU PARC DE BACS



SOMMAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD TERRITOIRE	4
Edito	5
Réglementation	5
Présentation du Service Ordures Ménagères	6 - 9
CHAPITRE I : INDICATEURS TECHNIQUES	10
Chiffre clé en 2012	11
I Organisation du Service Collecte	12 - 22
A Schéma collecte et traitement	
B Evolution des déchets	
C Conteneurisation	
D Gestion du parc de bacs	
E Présentation du système d'identification	
F Schéma organisation des collectes	
II Collecte OMR	23 - 25
A Organisation des tournées	
B Production des OMR	
III Collecte sélective	26 - 31
A Organisation des tournées	
B Composition de la collecte sélective	
C Evolution de la collecte sélective	
D Collecte sélective bac jaune	
E Les refus de tri : évolution, composition	
F Le verre	
IV Déchetteries	32 - 39
A Déchetterie mobile	
B Déchetterie fixe	
V Tonnage par commune	40
VI Traitement	41 - 42
A OMR	
B Collecte sélective	
C Dépôts en déchetterie	
VII Programme Local de Prévention des Déchets année 2	43 - 47
CHAPITRE I : INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	48
I Valorisation de la matière	49
II Protection de l'environnement	49
III Objectif national	50

CHAPITRE I : INDICATEURS FINANCIERS	51
I Dépenses de fonctionnement	52
II Evolution des coûts de traitement	52 - 55
A CA 2012	
B OMR	
C Collecte sélective	
D Verre	
E Déchets verts	
D Encombrants	
E Filière bois	
F Contrat PO	
III Recettes de fonctionnement	57 - 59
A CA 2012	
B Redevance incitative	
C Autres recettes (vente de matériaux, soutiens financiers)	
IV Investissement	60
V Résultat	60
VI Achat de bacs	61
VII Compta-coût	60 - 63
VIII Social	64 - 65

EDITORIAL DU VICE-PRESIDENT

C'est avec plaisir que je vous propose le rapport d'activité 2012.

Il vous permettra d'apprécier le travail que nous avons effectué et surtout de prendre connaissance du résultat du tri des usagers.

En 2012, les élus de la CCST ont décidé de prendre en régie, dès le 1^{er} avril, la mise à jour de la base de données, la gestion du parc de bacs ainsi que la facturation aux usagers. Ce qui va représenter pour notre budget une économie d'environ 100 000€.

Nous avons commencé les travaux de réhabilitation de la déchetterie pour un meilleur accueil des usagers de plus en plus nombreux chaque jour.

Je voudrais remercier notre personnel qui a accepté de changer l'organisation des tournées de collecte pour se consacrer à la gestion, l'entretien, la livraison des bacs. En 2012 ce sont 16 697 bacs qui sont en service dans notre périmètre de collecte.

Enfin et surtout, je voudrais souligner le comportement des usagers. Les chiffres le démontrent : ils trient de plus en plus et de mieux en mieux. C'est très encourageant pour l'avenir de notre planète.

Je vous souhaite une bonne lecture.

André HELLE
Vice-président
Service Ordures Ménagères

OBJECTIFS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT 2 Article 194

Au code de l'environnement article L.541-15 est inséré un article L541-15-1 :

Le transfert des déchets ménagers vers la collecte sélective et les déchetteries n'a pas apporté de baisse de volume des déchets. L'état a modifié la loi grenelle 1 par la loi grenelle 2 chapitre III (disposition relative aux déchets articles 186 à 209).

Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1^{er} janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

« Ce programme doit faire l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées et traitées. »

« Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est mis à disposition du public ainsi que les bilans annuels d'évaluation. »

Le SIVOM a voté le programme local de prévention des déchets le 29 Juin 2010. L'année de référence pour sa mise en application sera 2009 jusqu'en 2015.

PRESENTATION DU SERVICE ORDURES MENAGERES

Service ordures ménagères (SOM), Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), autonomie financière.

Le SIVOM a été créé en 1967 par 3 communes ayant les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés : DELLE, BEAUCOURT, FEICHE L'EGLISE et dissout le 31 décembre 2010 pour intégrer la CCST au 1^{er} janvier 2011.

C'est sur la commune de Fêche l'Eglise qu'ont été construits l'incinérateur et la déchetterie fixe.

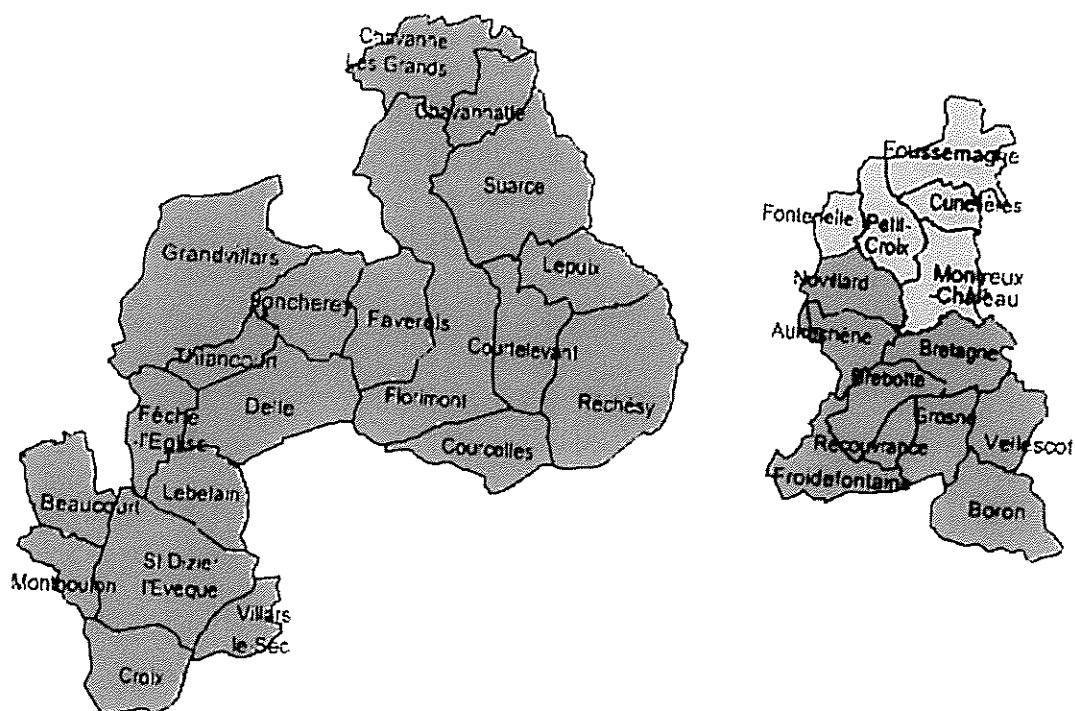
La CCST exerce depuis le 1^{er} janvier 2011 sa compétence collecte et traitement des déchets sur l'ensemble du territoire géré par le SIVOM soit les 29 communes :

18 Communes de la Communauté de Communes du Sud Territoire

9 Communes de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.

2 Communes indépendantes (Joncherey, Thiancourt)

 Communes desservies par le SOM



POPULATION DESSERVIE PAR LE SERVICE ORDURES MENAGERES

RECENSEMENT 2009

CCST		CCBB		CI		TOTAUX
Communes	habitants	Communes	habitants	Communes	habitants	
BEAUCOURT	5 139	AUTRECHENE	279	JONCHEREY	1 387	6 805
CHAVANNATTE	152	BORON	407	THIANCOURT	249	808
CHAVANNES LES GRANDS	314	BREBOTTE	328			642
COURCELLES	121	BRETAGNE	229			350
COURTELEVANT	378	FROIDEFONTAINE	467			845
CROIX	170	GROSNE	295			465
DELLE	6 252	NOVILLARS	244			6 496
FAVEROIS	496	RECOUVRANCE	65			561
FECHE L EGLISE	788	VELLESCOT	235			1 023
FLORIMONT	420					420
GRANDVILLARS	3 164					3 164
LEBETAIN	456					456
LEPUIX NEUF	256					256
MONTBOUTON	437					437
RECHESY	798					798
SAINT DIZIER L EVEQUE	397					397
SUARCE	426					426
VILLARS LE SEC	132					132
TOTAUX	20 296		2 549		1 636	24 481

ETAT DES LIEUX DU SOM AVANT LA MISE EN PLACE DE LA COLLECTE AU PORTE A PORTE ET DE LA REDEVANCE INCITATIVE

ETAT DES LIEUX AVANT LE PORTE A PORTE ET LA REOM

Depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2004, les ordures ménagères étaient collectées au porte à porte 2 fois par semaine (C2), la collecte sélective en apport volontaire, les encombrants au porte à porte 1 fois/mois et en apport volontaire sur la déchetterie fixe.

Pour les ordures ménagères, 4 camions tournaient avec un chauffeur et 2 rippers par camion soit : 12 agents.

Pour les encombrants, 1 camion tournait avec un chauffeur et 2 rippers soit 3 agents.

Sur la déchetterie fixe, 2 gardiens accueillaient les usagers, 1 mécano et 1 agent de maîtrise, soit 4 agents,

1 directrice.

Soit : 20 agents

Malgré les dispositions précédentes et les différents essais, les coûts et le volume de déchets continuent d'augmenter. Face à ce constat les élus de l'époque décident donc de mettre en place un nouveau dispositif de gestion des déchets ménagers et assimilés : la redevance incitative et la collecte sélective au porte à porte.

COLLECTE SELECTIVE AU PORTE A PORTE ET LA REOM

Le changement s'est effectué en 2 temps : la mise en place de la collecte sélective au porte à porte suivie de la mise en application de la redevance ordures ménagères incitative.

Pour réaliser la mise en place du nouveau système, les élus ont, en 2002 et 2003, engagé des réflexions ainsi que des études pour exécuter ce projet. En 2004 après consultation, la Société Plastic Omnium a été retenue et le marché public a été signé en octobre pour une durée de 7 ans jusqu'en fin d'année 2011. Celui-ci comporte les dispositions suivantes :

Fourniture, maintenance et gestion du parc de bacs OMR et CS,

Equipement et maintenance des systèmes informatiques concernant la puce pour la présentation des bacs,

Service clients et facturation aux usagers (pour toutes modifications de la famille et tous renseignements).

Des réunions d'information ont été organisées dans les mairies, une enquête de terrain auprès des usagers a été réalisée par Plastic Omnium ; celle-ci a permis de créer le fichier clients et les besoins en bacs.

COLLECTE SELECTIVE AU PORTE A PORTE (suppression des points apport volontaire).

Les bacs sont la propriété de la collectivité et sont mis à la disposition des usagers, selon une grille de dotation. Les circuits de collecte sont modifiés, le système informatique permet de suivre la collecte de façon précise et nous remonte des données très importantes (heure de départ du camion, kilomètres, temps de la collecte, qualité de la collecte, nombre de bacs collectés, problèmes de puce, bac défectueux, heure de fin collecte, usagers collectés).

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) bac bleu, une fois par semaine (C1),

La collecte (CS) bac jaune, une fois toutes les deux semaines (C0.5) ;

Le taux de détournement par la collecte sélective est de 33.52% des ordures ménagères incinérées sans le verre et de 42.33% avec le verre ;

REDEVANCE INCITATIVE REOM

La mise en place de la REOM a obligé les communes encore à la TEOM à passer à la REOM. Celle-ci est calculée sur le bac OMR (bleu) en fonction du volume du bac avec un tarif dégressif au litre et selon la grille tarifaire du SOM votée en conseil communautaire. Elle est composée d'une participation aux services de 80% (part fixe) et d'une présentation du bac de 20% (part variable).

Les artisans et commerçants qui le souhaitent, utilisent le service déchets du SOM. Une particularité : lorsque ceux-ci ne disposent que d'un bac jaune, la REOM est calculée sur le tarif OMR deux échelons au dessous (ex un bac de catégorie E sera facturé à l'identique d'un bac catégorie C tarif OMR).

PERSONNEL DU SOM EN 2012

Le SOM compte 20 agents (agents titulaires, non titulaires ou intermed) pour son fonctionnement soit:

- Collectes OMR et CS (9 personnes),
- Déchetterie mobile (3 personnes),
- Déchetterie fixe (2 personnes),
- Communication et ambassadeur du tri (1 personne),
- Responsable technique (2 personnes),
- Administratif (3 personnes).

Ce rapport retrace l'historique du SOM depuis 2003 à 2012 :

2003 : début du tri en porte à porte (collecte en sacs transparents sur 3 communes et apport volontaire).

2004 : livraison des bacs aux usagers (à partir de juillet 2004 jusqu'à octobre 2004)

2005 : mise en place de la collecte sélective au porte à porte et de la redevance incitative calculée sur la présentation du bac ordures ménagères. Plastic Omnium est le titulaire du marché public comprenant comme prestations, la mise à jour de la base de données, la gestion du parc de bacs, la livraison des bacs, la facturation aux usagers, la location et la maintenance des systèmes informatiques gérant les données issues de la puce.

2012 : à compter du 1 avril la CCST a repris en régie la mise à jour de la base de données, la gestion du parc de bacs, la livraison des bacs et la facturation aux usagers

CHAPITRE I

INDICATEURS TECHNIQUES

CHIFFRES CLES EN 2012

29 Communes desservies par le SOM

24 481 Habitants

1 Déchetterie fixe

1 Déchetterie mobile

2005 Année de mise en place de la redevance incitative

5 Ans de Collecte Sélective au porte à porte, 8 de REOM

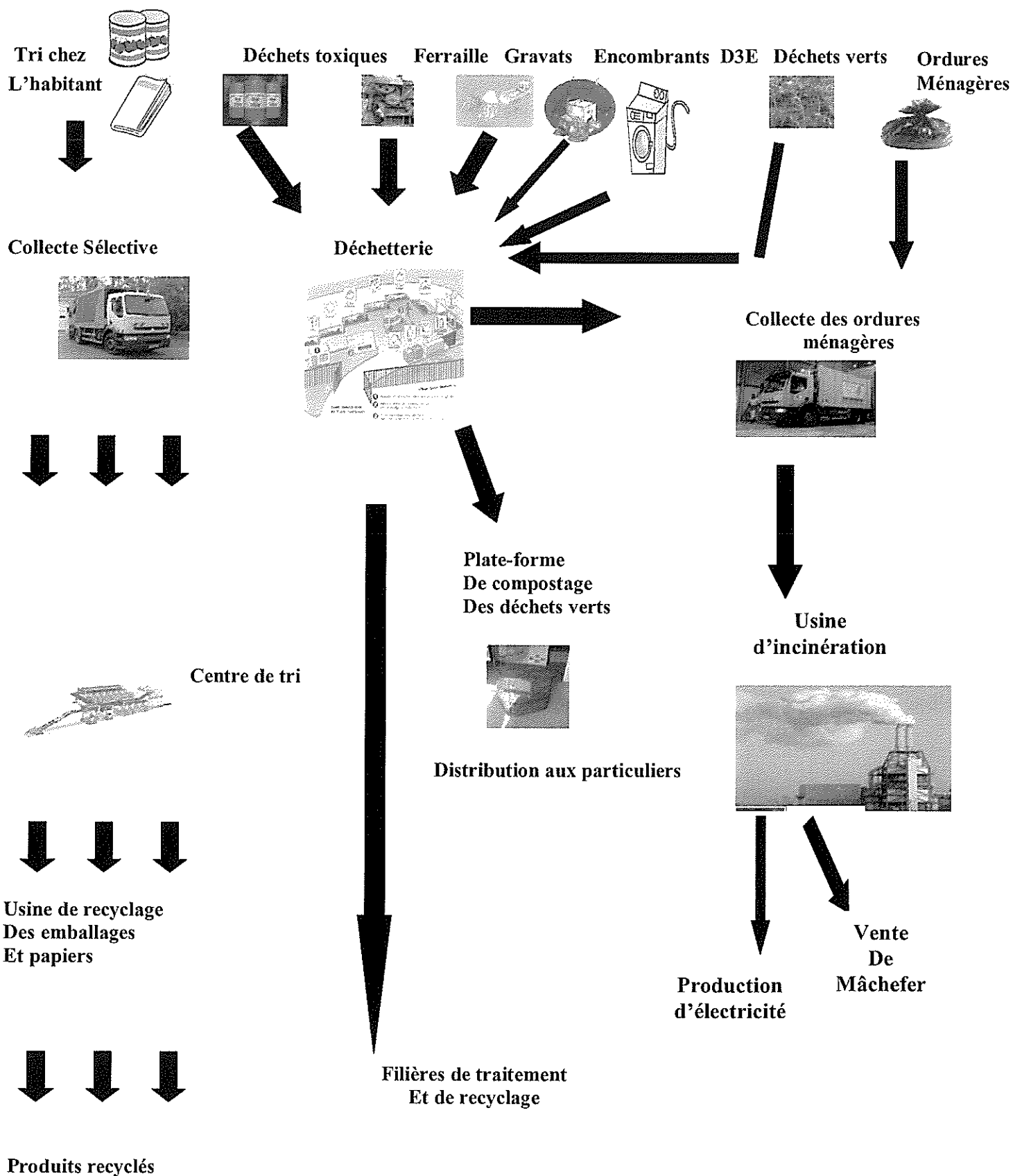
86 Points d'apport volontaire pour le verre

3 807 Tonnes d'Ordures Ménagères incinérées

1 919 Tonnes de Collecte Sélective recyclées

I. ORGANISATION DU SERVICE COLLECTIF

A. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

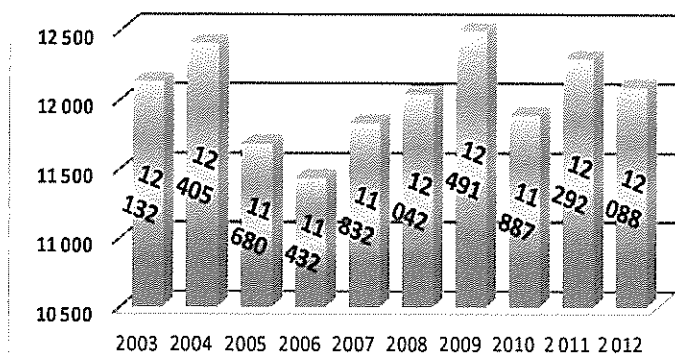


B EVOLUTION DES DECHETS

PRODUCTION TOTALE DE DECHETS EN TONNES

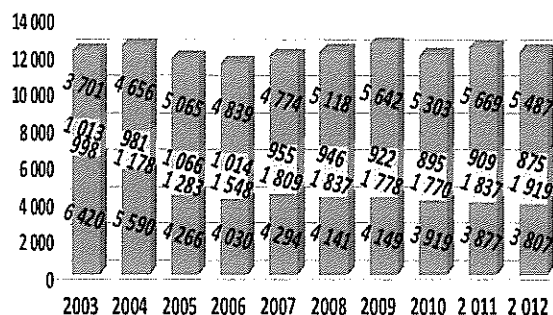
	24223 HAB	24223 HAB	23962 HAB	23962 HAB	23962 HAB	23962 HAB	23962 HAB	24481 HAB	24481 HAB	24481 HAB	24481 HAB
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
FLUX											
OMR BAC BLEU	6 420	5 590	4 266	4 030	4 294	4 141	4 149	3 919	3 877	3 807	
MULTIMATERIAUX BAC JAUNE	878	735	998	1 188	1 456	1 459	1 360	1 384	1 470	1 547	
Refus de tri	120	100	150	178	200	176	179	120	103	116	
MONOMATERIAUX CARTONS		343	135	182	138	146	169	191	183	189	
EMBALLAGES MENAGERS FERREUX					16	56	70	75	81	67	
COLLECTE SELECTIVE	998	1 178	1 283	1 548	1 809	1 837	1 778	1 770	1 837	1 919	
VERRE	1 013	981	1 066	1 014	955	946	922	895	909	875	
ENCOMBRANTS (incinération)	1 167	1 332	1 609	1 252	1 066	1 235	1 211	838	873	1 018	
ENCOMBRANTS (enfouissement)								368	381	310	
BOIS				327	327	657	678	720	790	541	
DECHETS VERTS	1 153	1 677	1 765	1 893	2 162	2 252	2 527	2 342	2 551	2 803	
GRAVATS	950	958	1 006	738	653	319	511	334	407	150	
D3E					55	129	156	163	199	193	
FERRAILLE	407	612	591	572	444	441	443	419	407	373	
PILES	2	2	2	1	1	1	1	1	2	1	
BATTERIES		18	7	1	2	10	9	5	5	7	
PNEUS					0	0	25	30	16	47	
VETEMENTS	22	57	75	42	45	52	47	61	0	0	
DMS/HUILES VEGETALES			1	2	13	21	23	22	38	44	
HUILE VIDANGE MINERALE			9	12	5	2	10	0	0	0	
POLYSTIRENE							1	0	0	0	
RECYLUM						0	0	0	0	0	
DECHETTERIES	3 701	4 656	5 065	4 839	4 774	5 118	5 642	5 303	5 669	5 487	
TOTAUX	12 132	12 405	11 680	11 432	11 832	12 042	12 491	11 887	12 292	12 088	

EVOLUTION ANNUELLE DES DECHETS EN TONNES



EVOLUTION ANNUELLE DES DECHETS PAR FLUX

OMR BAC BLEU COLLECTE SELECTIVE VERRE DECHETTERIES



Matériaux non revalorisés 40.28%

- 31.49% ordures ménagères résiduelles incinérées,
- 8.42% encombrants incinérés
- 2.56% encombrants enfouis
- 0.36% déchets dangereux diffus traités ;

Le tonnage de la collecte sélective continue d'augmenter de 8% (+141 tonnes entre 2009 et 2012). Mais il y a encore du potentiel à chercher auprès des usagers.

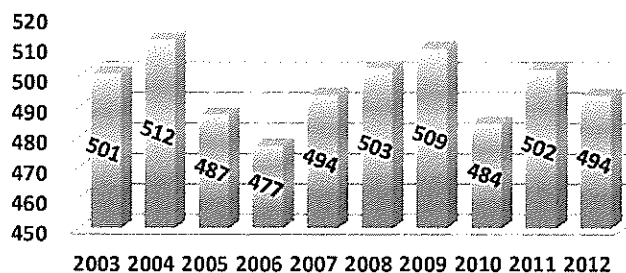
Matériaux revalorisés : 59.72%

- 25.23% collecte sélective revalorisée
- 34.49% déchets verts, bois, gravats, D3E, pneus, ferraille, batteries, lampes, polystyrène etc....).

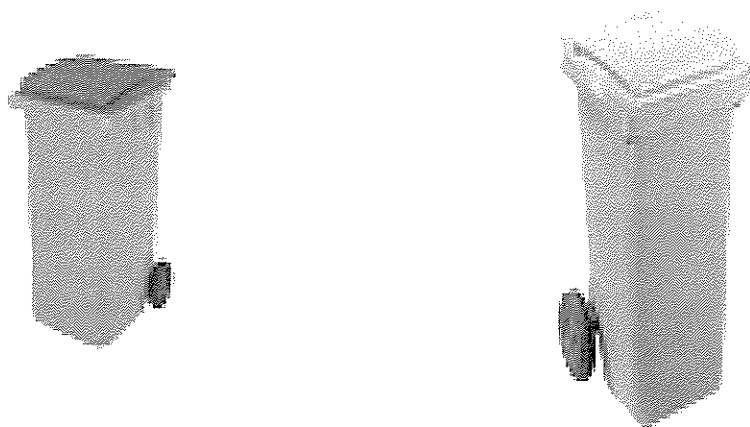
Avec la mise en application du programme local de prévention, le tonnage des déchets a baissé de : 199 tonnes en 2011 et 403 en 2012 par rapport à 2009 (-4%). Les OMR représentent une baisse de 5% et 2% pour les autres déchets.

Notre engagement avec l'ADEME est donc tenu.

EVOLUTION ANNUELLE DES DECHETS KG/HAB



C CONTENEURISATION : LES BACS



L'enquête réalisée sur le terrain a défini le nombre de bacs nécessaires à livrer aux usagers.

La conteneurisation fait l'objet de règles de dotation (volume attribué en fonction du nombre de personnes au foyer), incitant les usagers à la pratique du tri des matériaux recyclables.

NOMBRE DE BACS en service au 31 décembre 2012

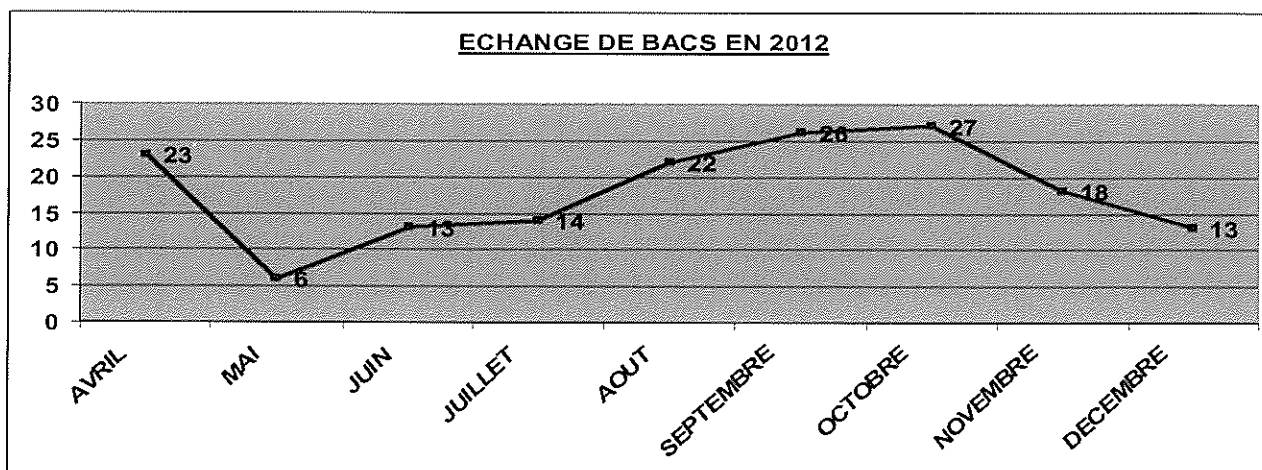
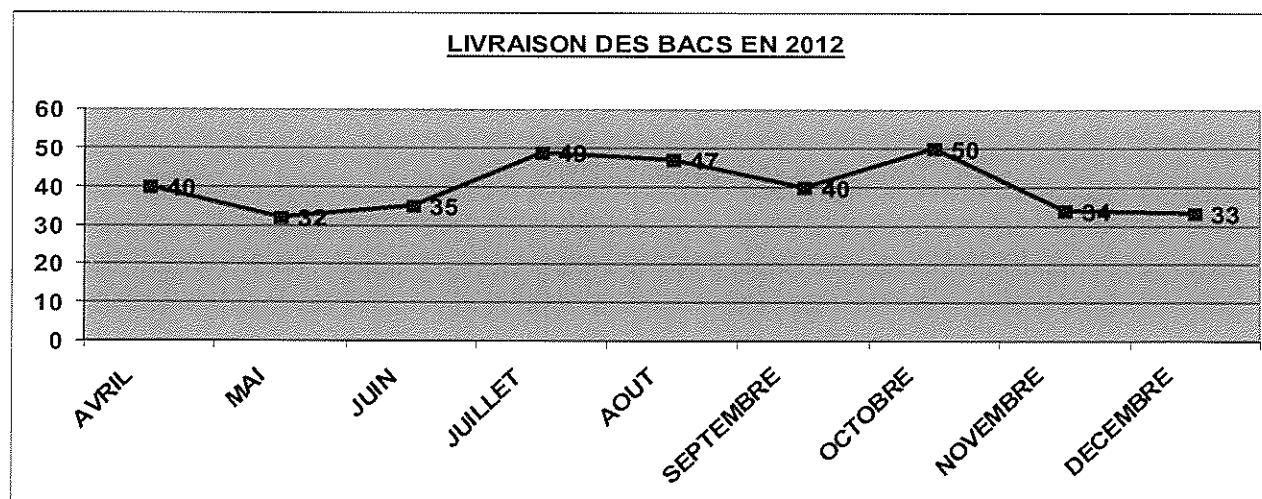
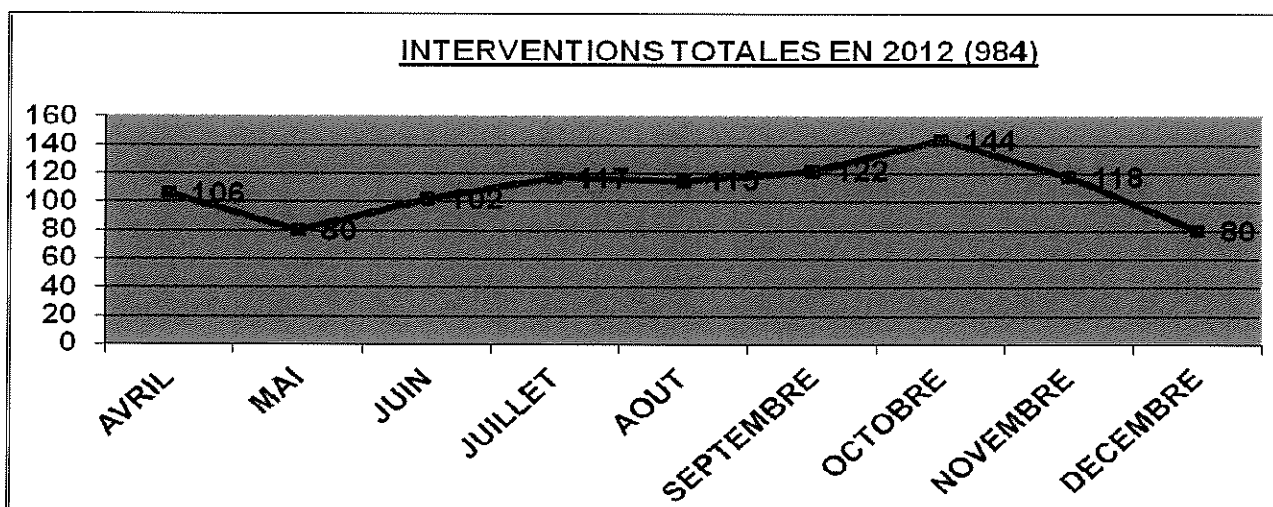
FLUX OM	
Volume (en litres)	BACS EN NOMBRE
80	1454
120	2 929
140	1 488
180	1 583
240	1226
360	180
500	93
660	147
770	181
1100	51
TOTAL	9 332

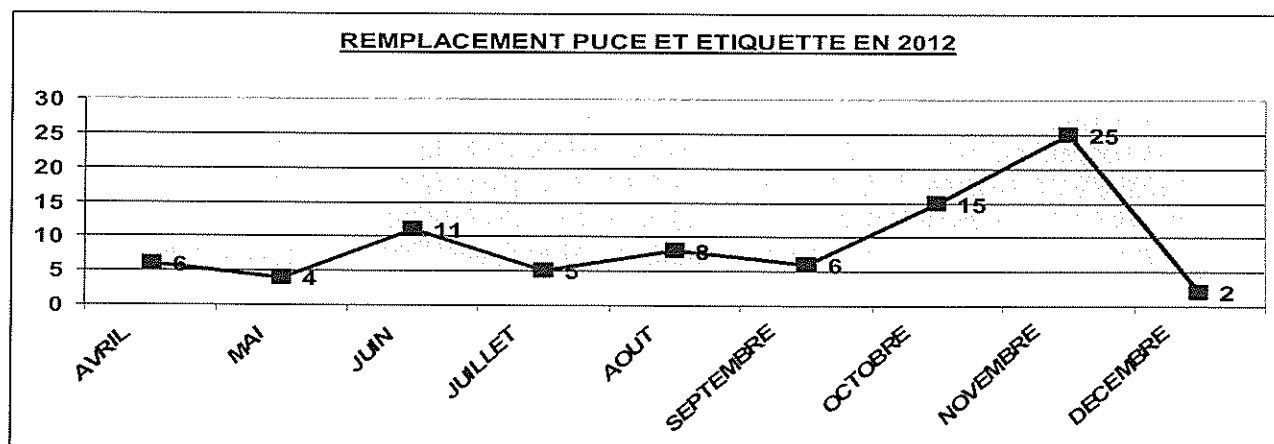
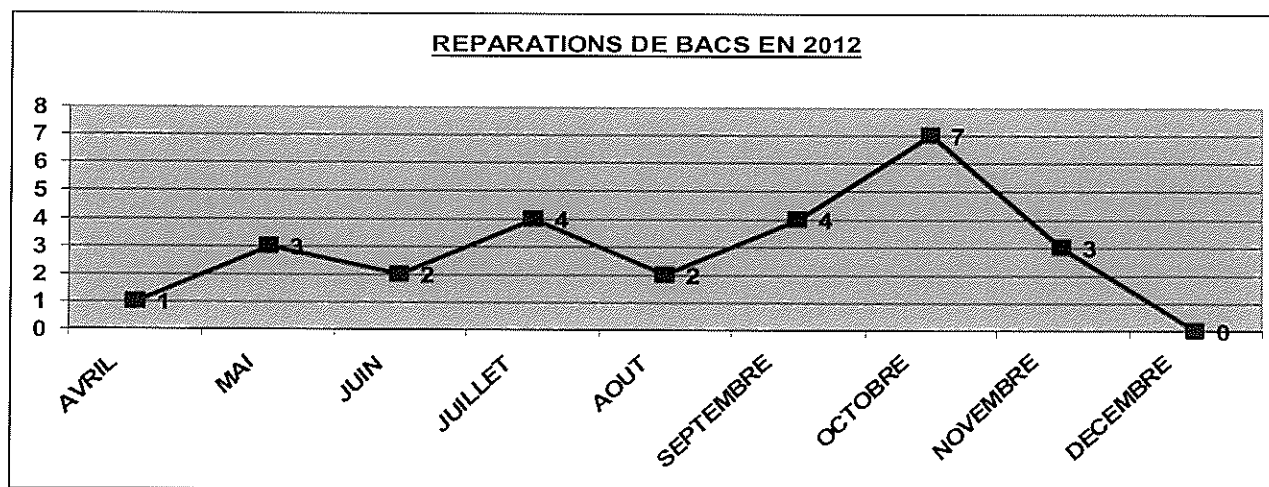
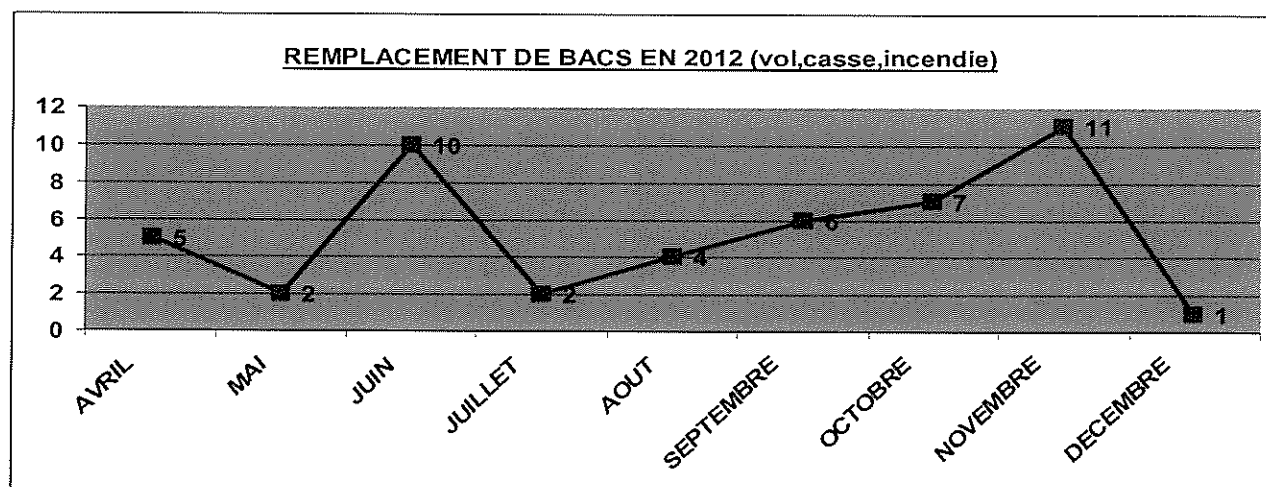
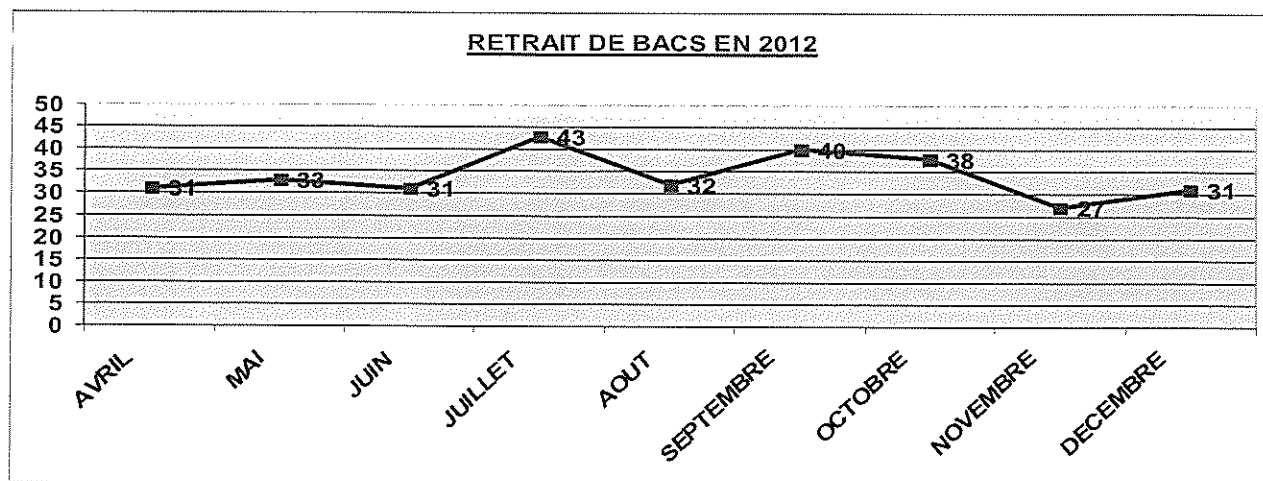
FLUX CS	
Volume (en litres)	BACS EN NOMBRE
120	1 433
140	2 830
180	1 503
240	392
360	724
500	72
660	200
770	161
1100	50
TOTAL	7365

D GESTION DU PARC DE BACS

DU 1 AVRIL AU 31 DECEMBRE 2012 : 984 INTERVENTIONS

LIVRAISONS BACS :	360
RETRAITS BACS :	306
ECHANGES :	162
REPLACEMENTS INCIVILITE	48
REPARATION BACS	26
REPLACEMENTS PUCE ET ETIQUETTE	82
SOIT : 82 interventions mensuelles, (4 par jour en moyenne)	





GRILLE DE DOTATION POUR LES PARTICULIERS

FLUX	OM	CS
FREQUENCE DE COLLECTE	BAC BLEU	BAC JAUNE
	C1	C0,5
1 PERSONNE	80 L	120 L
2 PERSONNES	120 L	140 L
3 PERSONNES	140 L	180 L
4 PERSONNES	180 L	240 L
5 PERSONNES	180 L	360 L
6 PERSONNES ET PLUS	240 L	360 L

GRILLE DE DOTATION POUR LES COMMERCEs, ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS

NOMBRE DE PERSONNES	2 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 11	12 à 15	16 à 19	20 à 23
BACS OM	120 L	180 L	240 L	360 L	500 L	660 L	770 L

NOMBRE DE PERSONNES	2	3 à 5	6 à 8	9 à 11	12 à 14	15 à 17	18 et plus
BACS CS	120 L	240 L	360 L	500 L	660 L	770 L	multiple de bacs

NOMBRE DE PERSONNES	2	3 à 5	6 à 8	9 à 11	12 à 14	15 à 17	18 et plus
GT / JA	240 L OP	360 L OP	660 L OP	770 L OP	multiple de bacs		

GESTION DU PARC DE BACS

Depuis le 1^{er} avril 2012, le Service Ordures Ménagères de la CCST est chargé de la gestion du parc de bacs. Tous les jours, ce service reçoit des données provenant, des usagers, de la gestion de la puce.

Le Service Ordures Ménagères s'est doté :

- d'un pôle accueil avec pour missions : réception des appels téléphoniques, suivi informatique de la base des données, organisation des interventions sur le terrain effectuées au quotidien par des agents techniques de la collectivité.
- d'un pôle technique avec pour missions : résoudre tout changement survenu chez les usagers concernant les bacs d'ordures ménagères et de collecte sélective (ajouts, retraits, réparations de bacs, check-list camion pour détecter les problèmes de puce).
- Restent à Plastic Omnium les missions suivantes : la mise à disposition des équipements des systèmes informatiques et leur maintenance.

EVOLUTION DES PRESENTATIONS PAR ANNEE AU 31 DECEMBRE 2012

TYPE BAC	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2012
80BV	16 327	15 389	15 585	15 693	15 488	16 563	18 382	17 948
120BV	42 880	41 979	41 700	40 130	40 316	42 279	45 819	44 483
140BV	25 765	25 358	25 718	25 658	25 579	26 546	28 599	28 159
180BV	31 255	27 795	28 454	28 207	28 334	28 657	30 711	29 863
240BV	8 191	6 870	6 898	7 136	7 043	7 586	8 324	8 065
360BV	5 920	4 936	5 485	5 421	5 184	6 050	6 614	6 639
500BV	3 100	3 288	3 266	3 027	2 928	3 108	3 197	3 034
660BV	5 165	5 408	5 295	5 406	5 020	5 368	5 618	5 507
770BV	4 797	5 230	5 358	5 500	4 959	5 678	6 345	6 899
1100BV	2 551	3 145	3 135	3 056	2 618	2 600	2 507	2 276
TOTAUX	145 951	139 398	140 894	139 234	137 469	144 435	156 116	152 873

Les présentations tous bacs confondus ont diminué en 2012 de 3 243 soit 2%, mais la collective continue à augmenter, les usagers trient mieux leurs déchets

EVOLUTION DES DOTATIONS PAR ANNEE AU 31 DECEMBRE 2012

TYPE BAC	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
80BV	1 202	1 309	1 326	1 347	1 382	1 416	1 427	1 461
120BV	2 462	2 712	2 754	2 809	2 819	2 846	2 893	2 903
140BV	1 194	1 327	1 371	1 371	1 387	1 414	1 420	1 447
180BV	1 502	1 633	1 614	1 628	1 631	1 630	1 598	1 608
240BV	339	358	345	343	341	333	346	340
360BV	186	203	198	196	194	185	187	191
500BV	81	95	99	97	86	88	89	87
660BV	137	148	139	139	141	138	142	142
770BV	133	150	143	151	143	157	168	173
1100BV	65	74	72	72	67	66	61	52
Total	7 301	8 009	8 061	8 153	8 191	8 273	8 331	8 404

Le nombre de bacs est passé de 8 331 à 8 404 soit 73 bacs (1%) en plus

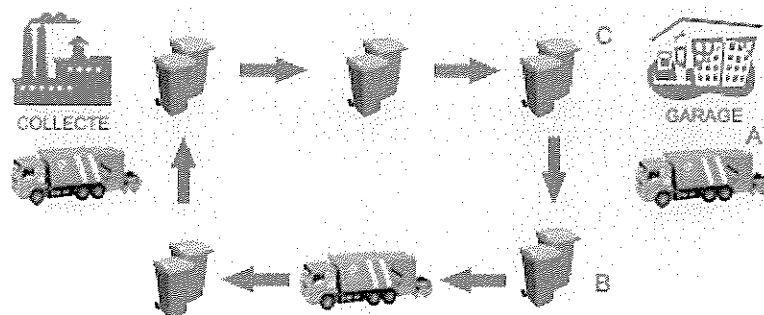
L'augmentation de dotation permet une augmentation de la redevance incitative concernant la participation aux services que la collectivité offre aux usagers.

E PRESENTATION DU SYSTEME D'IDENTIFICATION DES BACS : LA PUCE

PLAN DE TOURNEES

Les plans de tournées sont actualisés en permanence selon les mises à jour du document unique ou dès réception d'un arrêté municipal de circulation. La puce nous permet d'avoir les informations suivantes :

Insertion plan de tournées



Date	Heure	
Début journée (A) :	08/07/2013	04:02
Début circuit (B) :	08/07/2013	04:02
Fin circuit (C) :	08/07/2013	11:51
Fin journée :	08/07/2013	11:51

Distances (en km)		Durée	
Collecte :	1123,4	Collecte (B->C) :	07:49
Haut le pied :	0,0	Haut le pied :	00:00
Total :	1123,4	Repos :	00:00
		Total :	07:49

Poids

Nombre de tours :	1
Poids pesé (T) :	94,80

Productivité

Nombre de bacs collectés par la benne :	572
Nombre de bacs collectés par heure de service :	73
Nombre de bacs collectés par heure effective :	73

La collecte au porte à porte concerne la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et la collecte sélective (CS). Ce sont quatre bennes qui sont équipées du système PO, 3 bennes sont utilisées pour les collectes et une benne de remplacement en cas de panne. Pour chaque benne 3 personnes (1 chauffeur et 2 rippers) soit 9 personnes qui assurent les collectes OMR et CS.

Les usagers présentent leurs bacs à leur convenance devant leur habitat, le but étant de présenter ceux-ci pleins afin d'agir sur la facture d'ordures ménagères.

En effet, les usagers qui trient leurs déchets, présentent moins leur bac d'OMR d'où une diminution du montant de la facture.

La présentation du bac OMR ou CS est lue par la puce qui envoie l'information à l'ordinateur de bord dans la cabine du camion. Le chauffeur transmet les données au Service Clients de Plastic Omnium.

- Ensuite celles-ci sont récupérées par les services informatiques du prestataire pour lecture et deviennent les éléments de la facture envoyée aux usagers.
- Du système informatique nous pouvons extraire tous les éléments permettant au SOM d'étudier et de faire des statistiques. Le prestataire fournit mensuellement une synthèse du comportement des usagers et du fonctionnement de la puce, accompagnée d'un reporting sur les taux de présentation des bacs. Ces documents permettent au SOM d'analyser, de comprendre, de recadrer la situation si besoin.

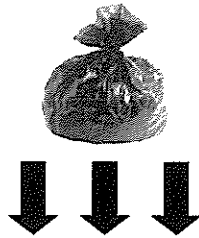
En cas de perte de données, le SOM est donc en mesure de facturer au prestataire la perte financière éventuelle.

Le système permet de distinguer d'où provient la perte de données :

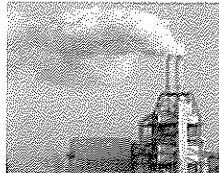
- Une panne de l'outil informatique entraîne la responsabilité du prestataire (le délai d'intervention prévu au marché public est de 48 heures).

F ORGANISATION DES COLLECTES AU PORTE A PORTE

Collecte
Porte à Porte
Ordures Ménagères (C 1)

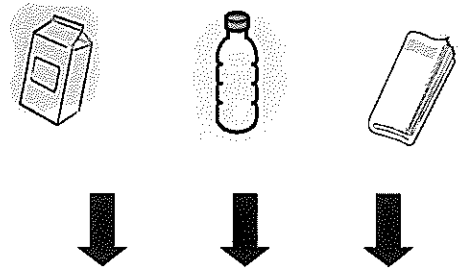


Usine d'incinération

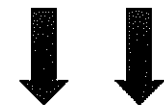
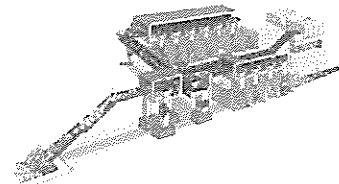


Revalorisation de Mâchefer
Sous couche routière
et vente de ferraille
Production énergétique
(électricité)

Collecte
Porte à Porte
Collecte Sélective (C 0.5)



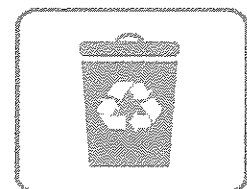
Centre de Tri



Usine de recyclage



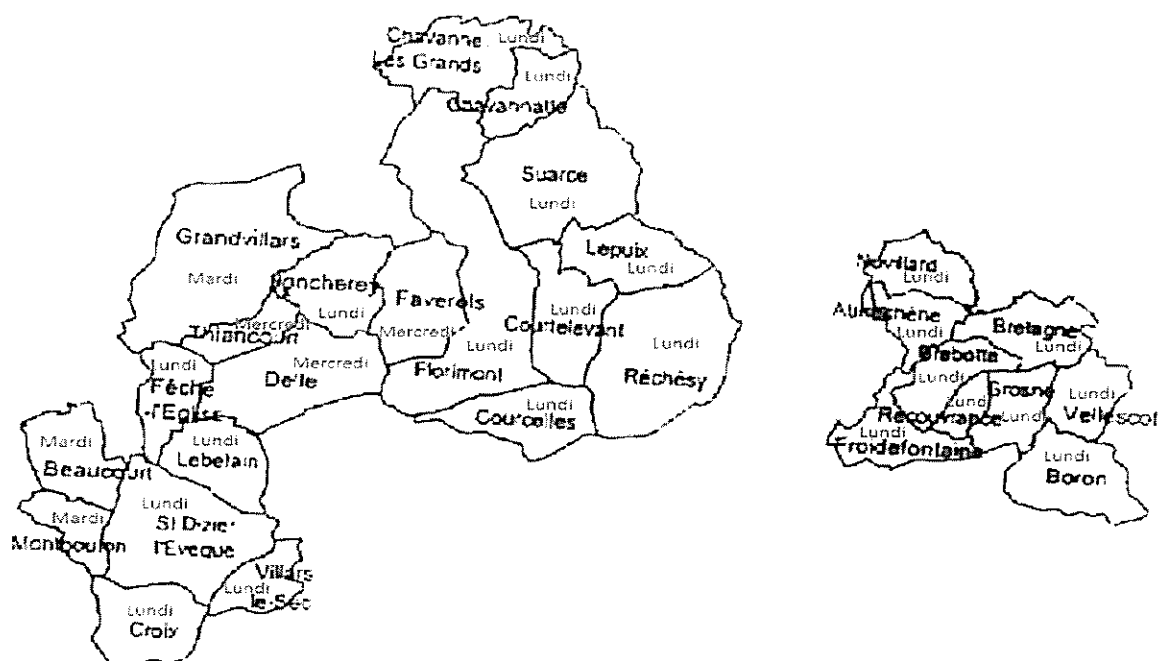
Produits recyclés



II. COLLECTE OMR

JOUR DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Date de collecte (les bacs sont à présenter la veille au soir)	Communes
Lundi	Courcelles; Joncherey; Florimont; Chavanatte; Chavannes les Grands; Courtelevant; Lepuix neuf; Rechesy; Suarce; Croix; Fêche-l'Eglise; Lebetain; St Dizier; Villars le sec; Aytrechene; Boron; Brebotte; Bretagne; Foidefontaine; Grosne; Novillard; Recouvrance; Vellescot
Mardi	Montbouton; Grandvillars; Beaucourt
Mercredi	Faverois; Thiancourt; Delle
Jeudi	
Vendredi	



A ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets ménagers desquels les usagers ont retiré tout ce que l'on peut recycler. Ces déchets sont collectés une fois par semaine et sont traités au SERTRID de Bourgogne (usine d'incinération). Sont récupérés de l'incinération les mâchefers ainsi qu'une production d'électricité à EDF.

Les tonnages ci-dessous tiennent compte des refus de tri qui sont incinérés au même endroit que les OMR

B PRODUCTION DES OMR Y COMPRIS REFUS DE TRI

Depuis la mise en place de la collecte au porte à porte, les tonnages de OMR diminuent de façon significative et régulièrement avec une stabilité en 2008 et 2009 due à une augmentation de la population.

Les refus de tri varient en fonction du comportement des usagers, le geste du tri est important et nécessaire pour une meilleure gestion du service.

La représentation en volume des bacs OM en service collectés en 2012 est la suivante :

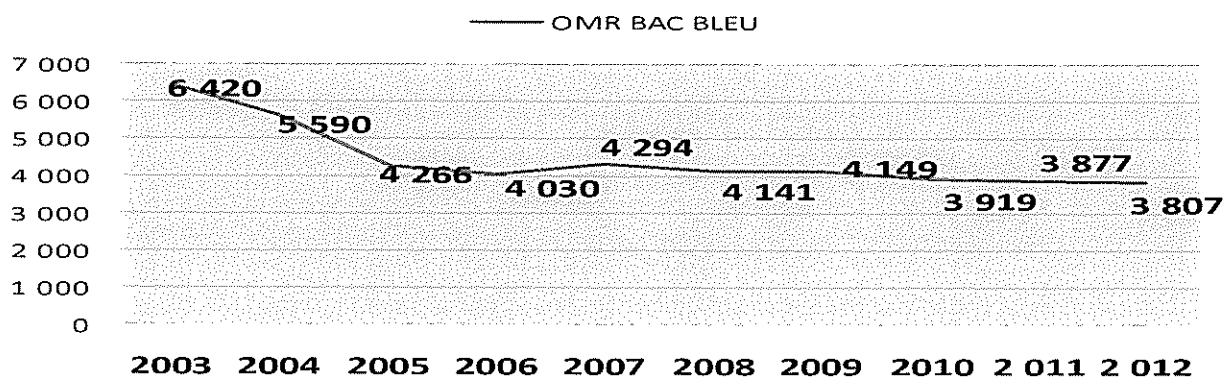
Administration :	6.10%
Artisans et commerçants	6.40%
Divers	2.70%
Immeubles	17.80%
Particuliers	67.00%

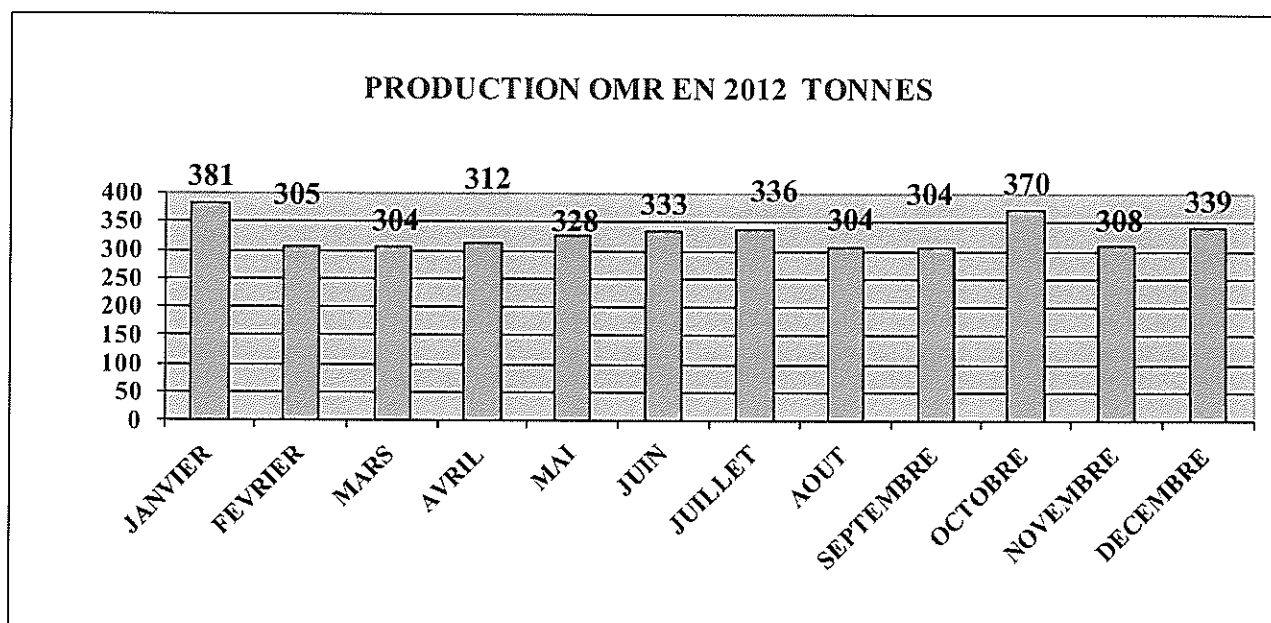
Le taux de présentation des bacs OMR pour 2012 par rapport à 2011 est de 34.70% en moyenne (une baisse de 1.30%) et de 29.8% pour le taux de présentation des bacs de la CS (hausse de 1.8%).

Des actions de communication sont réalisées par l'ambassadrice du tri avec pour objectif d'améliorer la *qualité du tri* (contrôle des bacs non conformes et explications aux usagers).

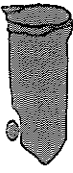
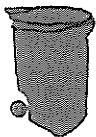
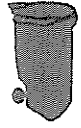
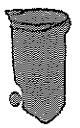
La diminution des tonnages d'OMR est de : 40.70 % entre 2003 et 2012.

EVOLUTION ANNUELLE DES OMR





EVOLUTION DES OMR EN KG/HAB

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
									
270	235	184	175	187	180	176	164	158	155

Depuis 2003 nous pouvons affirmer que l'effort de tri a porté ses fruits, en effet la baisse des ordures ménagères est de 106 kg/habitant et ce malgré une augmentation de bacs.

Pourtant les OMR contiennent encore des vêtements, du verre, des déchets fermentescibles...

III. COLLECTE SELECTIVE

La collecte sélective est composée de matériaux propres que l'on peut revaloriser selon les normes exigées par Eco Emballages (Eco-organisme chargé par l'Etat de redistribuer aux collectivités l'écotaxe payée par les producteurs déchets).

Dans le cadre du contrat, le SOM réalise 12 caractérisations selon le plan de prélèvement existant. Un échantillon de déchets est prélevé lors du retour d'une collecte sélective effectuée sur le périmètre de la commune (par ex centre ville, collectif, rural). Le résultat de la caractérisation définit le pourcentage de chaque matériau contenu dans la collecte sélective.

Le taux de détournement des OMR par la collecte sélective est de 48% et de 68.01% avec le verre. Dans les bacs de collecte sélective, les usagers déposent : les emballages ménagers (PCNC), les briques (PCC), les journaux, revues, magazines (JRM), les gros de mag (GM) les flaconnages plastiques (pet clair et foncé et PEHD), les ferreux (alu et acier).

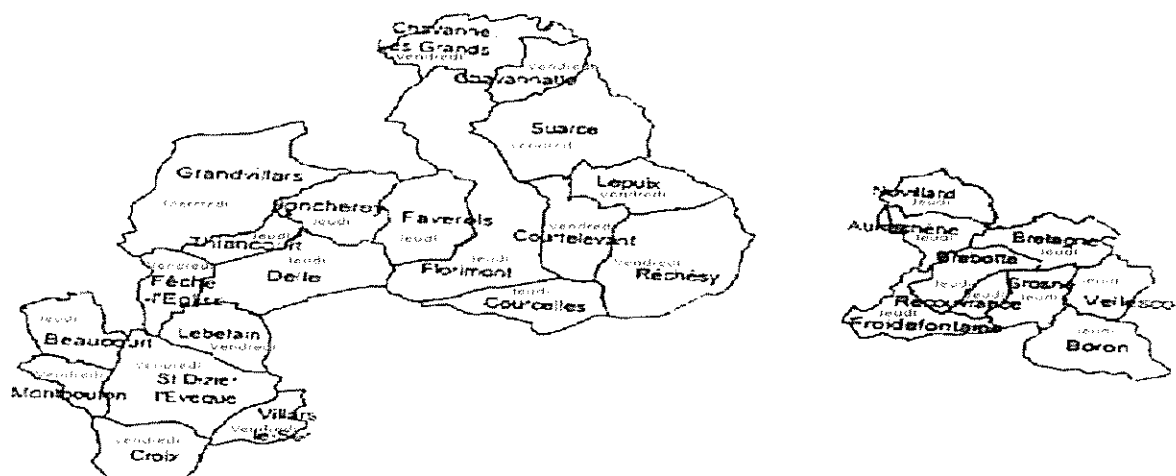
Les ferreux étaient destinés à l'incinération, depuis 2008, ils sont collectés au PAP, une fois par mois mais n'étaient pas soutenus financièrement par Eco-Emballages.

Au 1^{er} janvier 2011, la collectivité a signé le nouveau contrat E d'Eco emballages, désormais les ferreux ont rejoint les matériaux de la collecte sélective et sont déposés dans les bacs de la collecte sélective et bénéficient du soutien financier Ecoemballages.

A. ORGANISATION DES TOURNEES

Date de collecte (les bacs sont à présenter la veille au soir)	Communes
Mercredi	Grandvillars,
Jeudi	Delle, Autrechêne, Boron, Brebotte, Bretagne, Froidefontaine, Grosne, Novillard, Recouvrance, Vellescot, Beaucourt, Faverois, Thiancourt, Courcelles, Joncherey, Florimont
Vendredi	Croix, Fêche l'Eglise, Lebetain, St Dizier, Villars le sec, Chavannatte, Chavannes les grands, Courtelevant, Lepuix neuf, Rechesy, Suarce, Montbouton

Les gros cartons des commerçants artisans sont collectés le mardi sur les communes de DELLE – BEAUCOURT-GRANDVILLARS.



B. COMPOSITION DE LA COLLECTE SELECTIVE

- Collecte au porte à porte du bac de CS (jaune)
- Collecte au porte à porte des emballages ménagers ferreux
- Cartons de déchetterie
- Collecte du verre en apport volontaire

En 2012 :

Collecte sélective (Bac jaune) : 1 547.00 tonnes 63.18 kg par habitant

Collecte du verre : 875.00 tonnes 35.74.kg par habitant

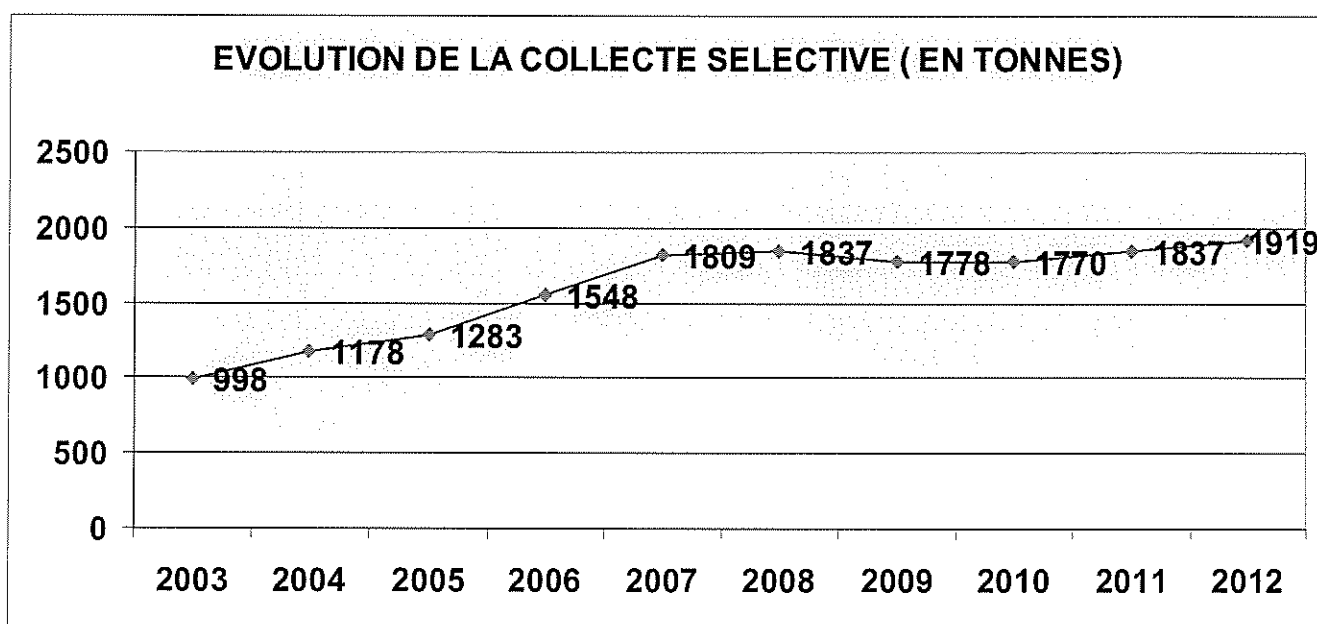
Refus de tri : 116.00 tonnes 4.73 kg par habitant

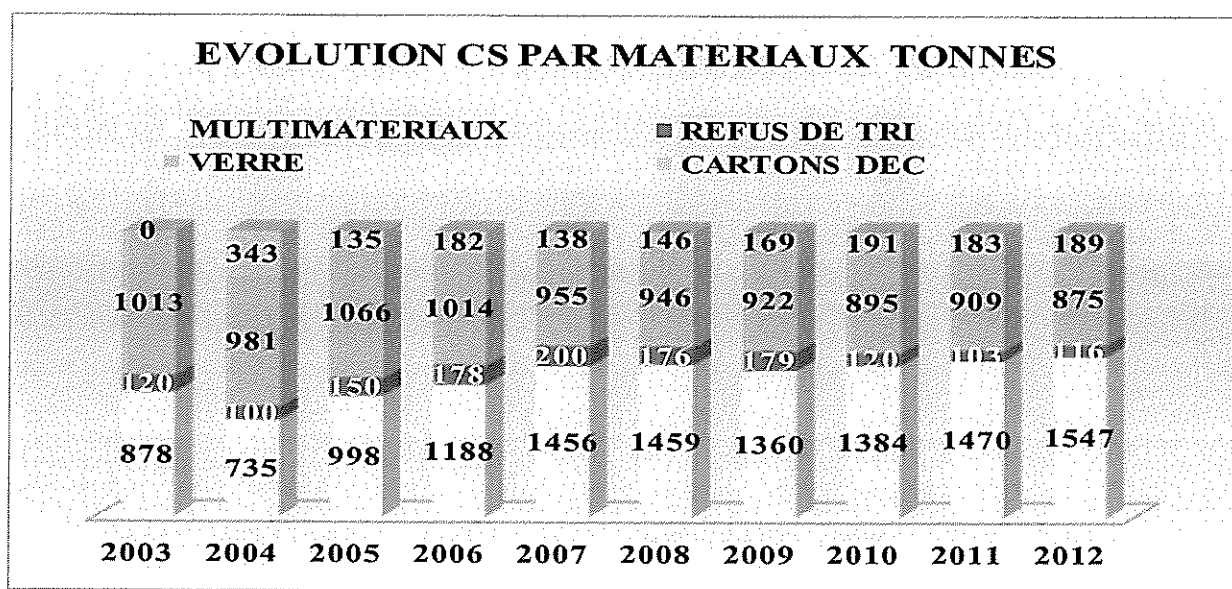
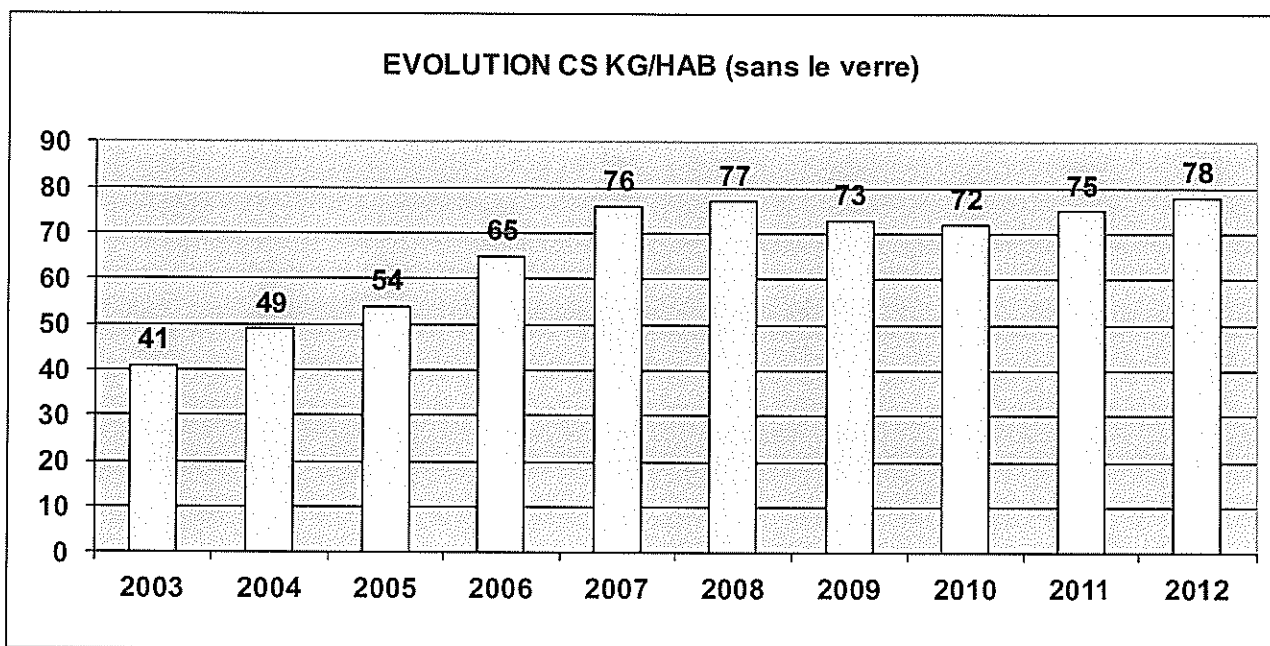
Ferreux et non ferreux : 67.00 tonne2 74 kg par habitant

Cartons de déchetterie : 189.00 tonnes 7.73 kg par habitant

Collecte sélective : 114.13 KG/HAB pour l'année 2012.

C EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE





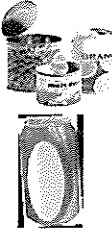
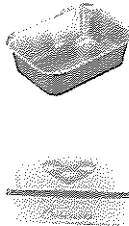
D COLLECTE SELECTIVE BAC JAUNE

Il est demandé aux usagers de déposer dans ce bac des matériaux propres et sans film plastique. Une documentation écrite, info SOM et le calendrier de collecte, sont envoyés aux usagers par courrier personnalisé, donnés également aux nouveaux usagers lors de la livraison des bacs. L'ambassadrice est à la disposition des usagers pour tout renseignement sur le geste du tri.

La collecte est vidée dans une fosse sur le site de Fêche l'Eglise. Puis un agent est chargé de vider la fosse pour remplir les bennes louées au prestataire du SOM (la Société SCHROLL) qui seront acheminées au centre de tri de PFASTATT.

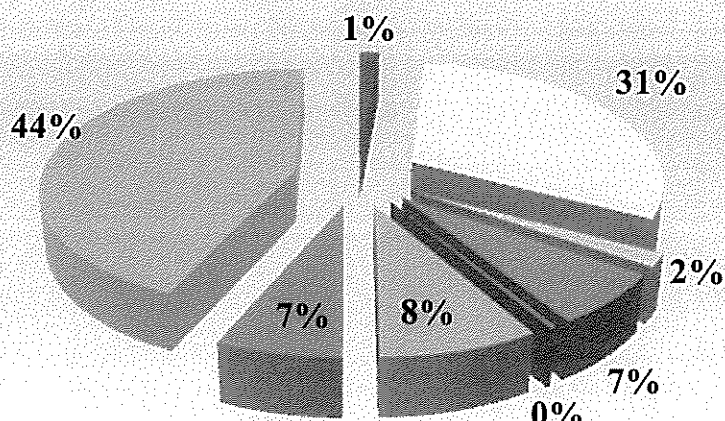
Destination des matériaux récupérés :

- EMR (emballages ménagers recyclés) à la Papeterie du KAYSERBERG
- ELA (briques) à REVIPAC,
- PLASTICS (pet clair, foncé, PEHD) à Freuenberg
- JRM et GM à la Papeterie KAISERBERG,
- Refus de tri ramenés au SERTRID Bourogne (UIOM qui traite les OM)

EMR ECO-EMBALLAGES							ECO FOLIO
ACIER	ALU	PCNC	PCC	PCM EE (25%)	PET	REFUS DE TRI	JRM
							
25.34 T	5.38 T	549.72 T	31.40 T	119,04 T	148,88 T	116.00 T	767.04 T

CONTENU DU BAC JAUNE (CS)

- ACIER 25.34T
- PCNC 549.72T
- PCC 31.40T
- PCM 119.04T
- ALU 5.38T
- PET 148.88T
- REFUS DE TRI 116.00T
- JRM 767.04T



**EVOLUTION DES CARACTERISATIONS DES REFUS DE TRI EFFECTUEES PAR LE
SOM SUR LE SITE DE FECHÉ L EGLISE SELON LES
CONSIGNES DE TRI D'ECO-EMBALLAGES (échantillon)**

COMMUNES	2007	2008	2009	2010	2011	2012		
	%	%	%	%	%	PRV	KG	%
BEAUCOURT	12.86%	10.60%	13.83%	10.13%	8.47%	72.340	3.920	5.42%
DELLE /VOINAIE	9.62%	9.87%	4.83%	9.94%	8.11%	54.460	2.720	4.99%
DELLE/CENTRE VILLE	12.56%	15.57%	9.68%	9.11%	8.71%	58.380	3.180	5.45%
GRANDVILLARS	16.56%	12.76%	9.83%	7.27%	7.10%	57.020	3.080	5.40%
FLORIMONT	14.02%	10.28%	9.86%	9.17%	7.42%	48.720	2.060	4.23%
BORON	10.25%	12.11%	10.97%	8.74%	8.42%	85.160	3.360	3.95%
ST DIZIER	9.65%	10.07%	10.52%	7.74%	5.17%	59.220	2.900	4.90%
RECHESY	10.57%	13.97%	9.53%	7.18%	6.21%	53.140	2.540	4.78%
COURCELLES	10.66%	10.86%	7.49%	5.18%	4.67%	62.140	2.440	3.93%
BEAUCOURT/BLESSONNIERS	12.58%	10.54%	7.29%	6.48%	7.09%	56.160	3.480	6.20%
JONCHEREY	11.74%	14.37%	8.70%	3.654%	3.93%	55.56	2.720	4.90%
FECHÉ L EGLISE	13.52%	15.51%	5.88%	4.720%	4.78%	66.46	3.22	4.85%
TOTAUX	8.03%	8.14%	9.72%	7.37%	6.58%	728.760	35.620	4.89%

Ces caractérisations permettent un suivi des collectes dans différentes communes afin d'affiner au mieux notre communication de proximité. Les bacs non conformes sont gérés par l'ambassadrice du tri qui prend rendez-vous auprès de l'usager et lui apporte toutes les explications sur le tri effectué sur le territoire de la collectivité.

E LES REFUS DE TRI : EVOLUTION, COMPOSITION

COMMUNES	2012			PLASTIQUES SOUPLES		PLASTIQUES RIGIDES		REFUS DE TRI	
	PRV	KG	%	POIDS	%				
BEAUCOURT	72.34	3.92	5.42%	0.82	20.92%	1.18	30.10%	1.92	48.98%
DELLE /VOINAIE	54.46	2.72	4.99%	0.58	21.32%	1.10	40.44%	1.04	38.24%
DELLE/CENTRE VILLE	58.38	3.18	5.45%	0.46	14.47%	1.04	32.70%	1.68	52.83%
GRANDVILLARS	57.02	3.08	5.40%	0.70	22.73%	0.78	25.32%	1.60	51.95%
FLORIMONT	48.72	2.06	4.23%	0.62	30.10%	0.70	33.98%	0.74	35.92%
BORON	85.16	3.36	3.95%	0.98	29.17%	1.04	30.95%	1.34	39.88%
ST DIZIER	59.22	2.90	4.90%	0.86	29.66%	0.92	31.72%	1.12	38.62%
RECHESY	53.14	2.54	4.78%	0.48	18.90%	0.72	28.35%	1.34	52.76%
COURCELLES	62.14	2.44	3.93%	0.56	22.95%	0.74	30.33%	1.14	46.72%
BEAUCOURT/BLESSONNIERS	56.16	3.48	6.20%	0.96	27.59%	1.20	34.48%	1.32	37.93%
JONCHEREY	55.56	2.72	4.90%	0.80	29.45%	0.90	33.09%	1.02	37.50%
FECHÉ L EGLISE	66.46	3.22	4.85%	0.76	23.60%	1.08	33.54%	1.38	42.86%
TOTAUX	728.76	35.62	4.89%	8.581	24.09%	11.400	32.00%	15.640	43.91%
				19.981	56.09%	tonnages que l'on pourra retirer des refus de tri, lorsque les centre de tri seront équipés			

La caractérisation des refus de tri de la collecte sélective permet de définir le taux de recyclage des matériaux non revalorisables.

Il apparaît nettement que nous pourrions prochainement recycler 56.09% des refus de tri actuels dont les films, les sacs, les barquettes plastiques dès que l'étude EE sera terminée

Dans le cadre du contrat E signé avec Ecoemballages, le SOM réalise 12 caractérisations selon les normes et le plan de prélèvement exigé par Ecoemballages.

Un échantillon de déchets est prélevé lors du retour d'une collecte sélective effectuée sur le périmètre de la commune (par ex centre ville, collectif, rural).

Le résultat de la caractérisation définit le pourcentage de chaque matériaux contenu dans la collecte sélective et d'après les résultats sont calculées les tonnes de déchets pour le traitement, les livraisons de matériaux ce qui génèrent le calcul des soutiens financiers et les ventes de matériaux. Ces caractérisations sont très importantes pour les finances de la collectivité.

F LE VERRE

La collecte du verre, effectuée en apport volontaire, est un élément important de la collecte sélective.

86 conteneurs sont déposés dans toutes les communes adhérentes au SOM.

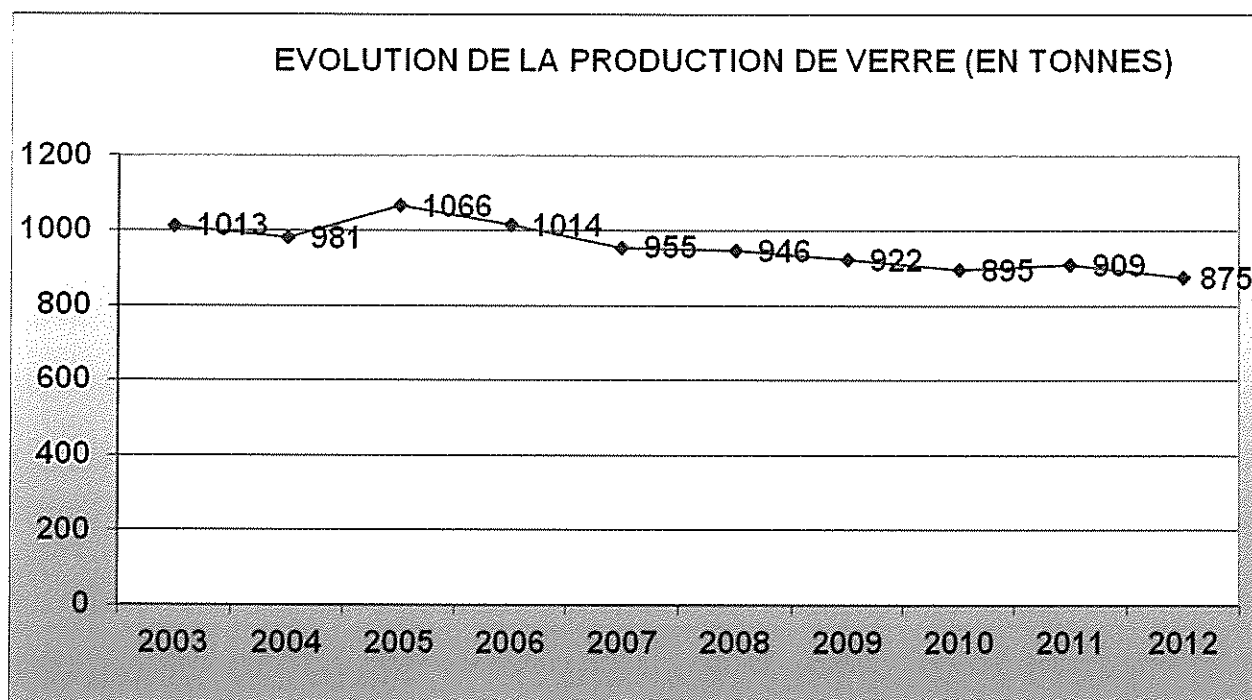
Les communes ont en charge l'entretien de ces conteneurs.

Un prestataire privé, la Société SIBELCO (ex PATE), est chargé de la collecte selon un planning élaboré par ses soins (fréquence toutes les 3 semaines).

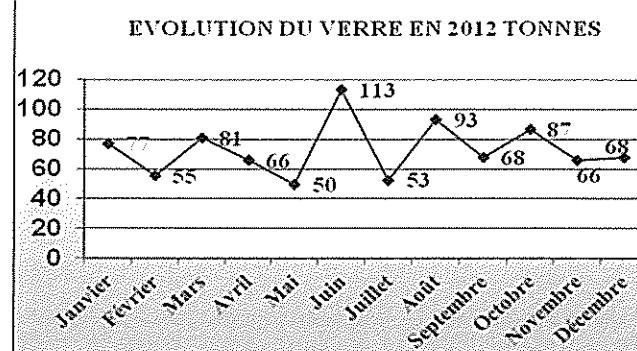
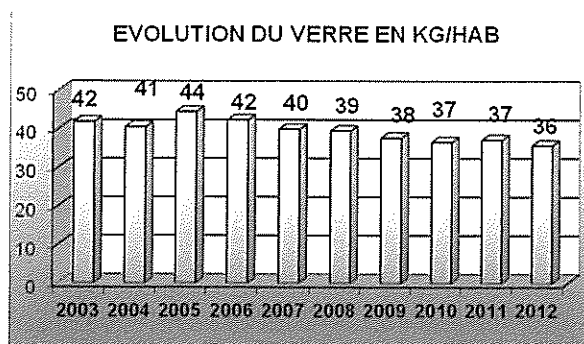
Tous les mois, le SOM reçoit un document détaillé des tournées (commune par commune).

Le verre est emmené chez un prestataire qui a pour mission de le laver, de le trier, et de le transporter chez le verrier (la Société OI, de Gironcourt) qui le revalorise. Cette Société est située dans les Vosges proche du prestataire SIBELCO.

PRODUCTION DU VERRE EN 2012 (875 Tonnes)



Depuis 2007, nous constatons une baisse des tonnages du verre de 3 kg/hab. D'après les statistiques nationales, les français consomment de plus en plus de l'eau du robinet ou achètent de l'eau en bouteille plastique.



IV. DECHETTERIES (5 303 TONNES)

A. DECHETTERIE MOBILE

	Horaires
Lundi	12h30 / 18h00
Mardi	12h30 / 18h00
Mercredi	12h30 / 18h00
Jeudi	12h30 / 18h00

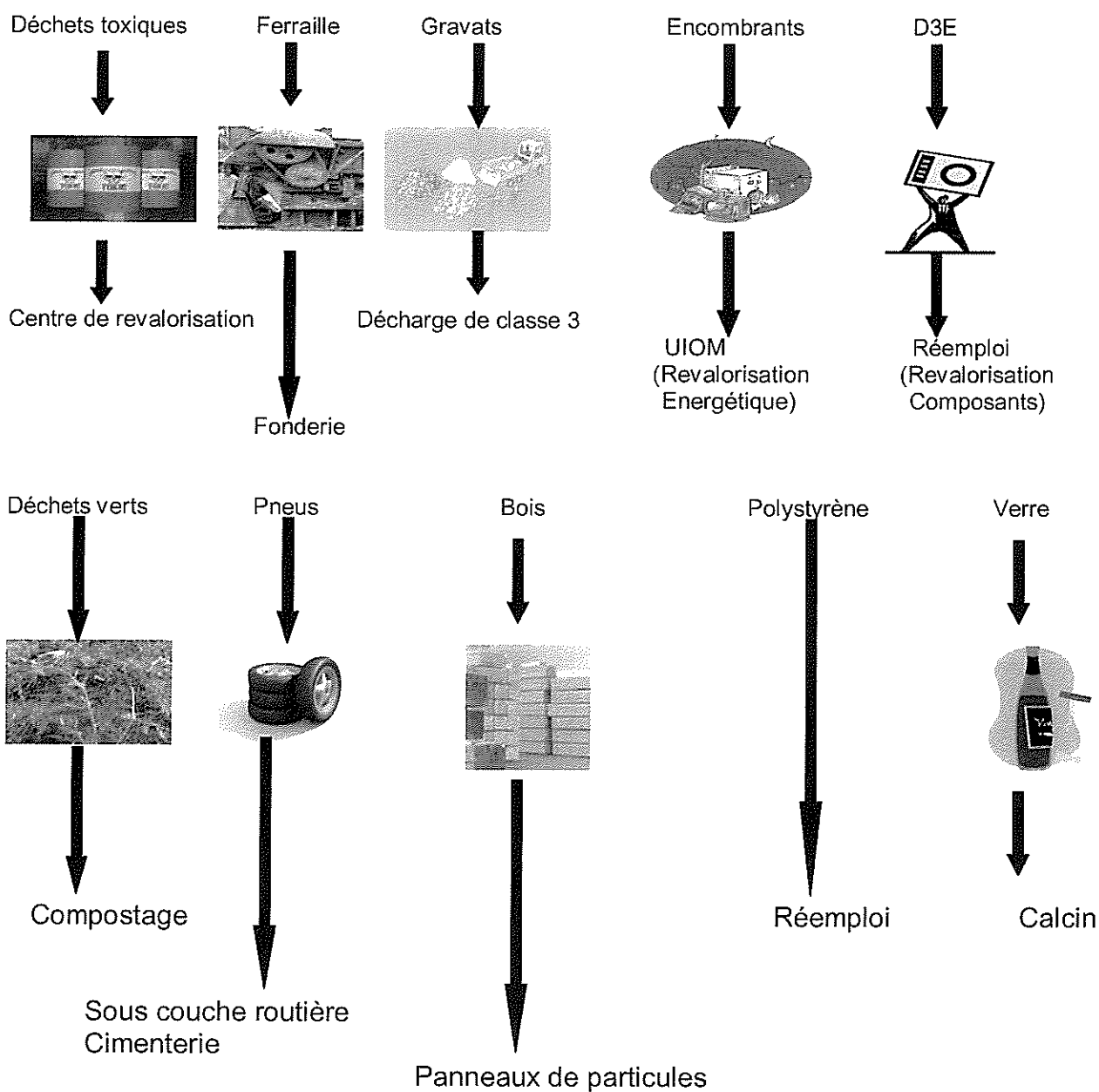
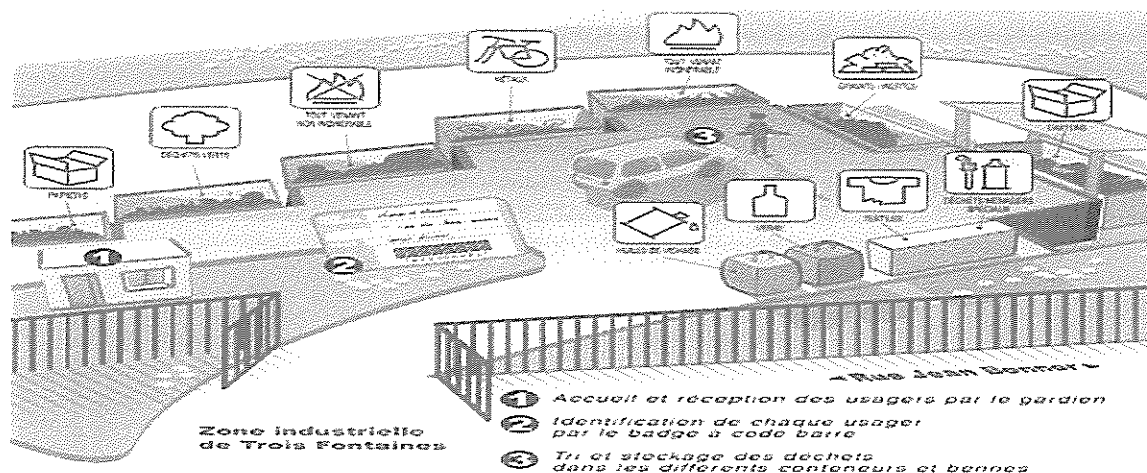
Un camion, un chauffeur et un gardien se rendent l'après-midi dans une commune adhérente au SOM (environ 5 fois par an pour chaque commune). Deux bennes, une pour les encombrants et l'autre pour la ferraille sont mises à disposition des usagers. Le gardien les aide et les informe sur le tri.

Lorsque les bennes sont remplies, les déchets sont transportés pour les encombrants à l'UIOM de Bourogne (incinération) et la ferraille est livrée chez PIETRA, Société Familiale, pour revalorisation (proximité UIOM).

Les tonnages sont comptabilisés avec ceux de la déchetterie fixe.

B. DECHETTERIE FIXE

ORGANISATION DE LA DECHETTERIE



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE FIXE

	Matin	Après-midi	
		Horaire d'été	Horaire d'hiver
Lundi	9h00 / 12h00	13h30 / 18h30	13h30 / 17h30
Mardi	9h00 / 12h00	13h30 / 18h30	13h30 / 17h30
Mercredi	9h00 / 12h00	13h30 / 18h30	13h30 / 17h30
Jeudi	9h00 / 12h00	13h30 / 18h30	13h30 / 17h30
Vendredi	9h00 / 12h00	13h30 / 18h30	13h30 / 17h30
Samedi	9h00 / 12h00	13h30 / 18h30	13h30 / 17h30

La déchetterie fixe située sur le territoire de la commune de Fêche l'Eglise a été réhabilitée en 2007. Elle accueille les usagers résidant sur le territoire du SOM ainsi que les professionnels.

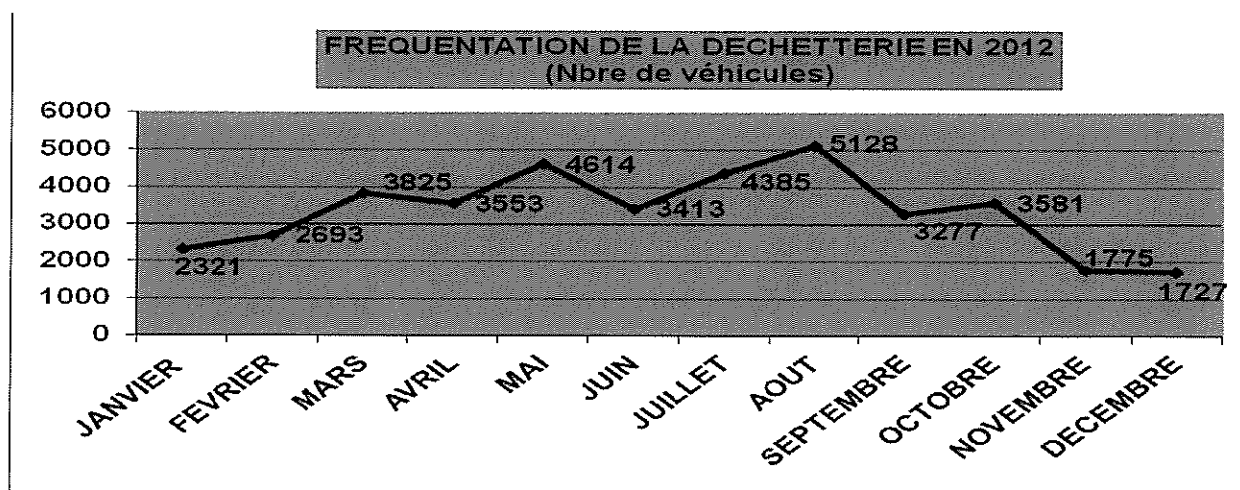
Le personnel de la déchetterie est composé d'anciens rippers (2 agents) que la médecine du travail reclasse pour des raisons de santé avec l'interdiction de porter des charges trop lourdes. Ils participent au déchargement des déchets dans la limite de leurs moyens physiques.

Les gardiens sont formés à l'accueil du public et dirigent les usagers vers les différentes bennes selon les déchets apportés.

Les déchetteries sont des éléments importants du tri et le SOM est en perpétuelle recherche de filières de revalorisation des déchets pour maintenir, voire diminuer les coûts si possible.

FREQUENTATION MENSUELLE DE LA DECHETTERIE FIXE EN 2012

La déchetterie est très fréquentée et appréciée par les usagers.
En 2012, 40 292 passages soit plus de 155 véhicules par jour en moyenne



DEPOTS PROFESSIONNELS

Les petites entreprises comme les petits commerçants ont la possibilité de déposer leurs déchets en petite quantité sur la déchetterie fixe (54.75 T).

Ils passent sur la bascule, un ticket de pesée est imprimé en 3 exemplaires, un pour le dépositaire, un pour la trésorerie et un pour le SOM, une facture leur est adressée.

DECHETS VERTS : DECHETS SAISONNIERS

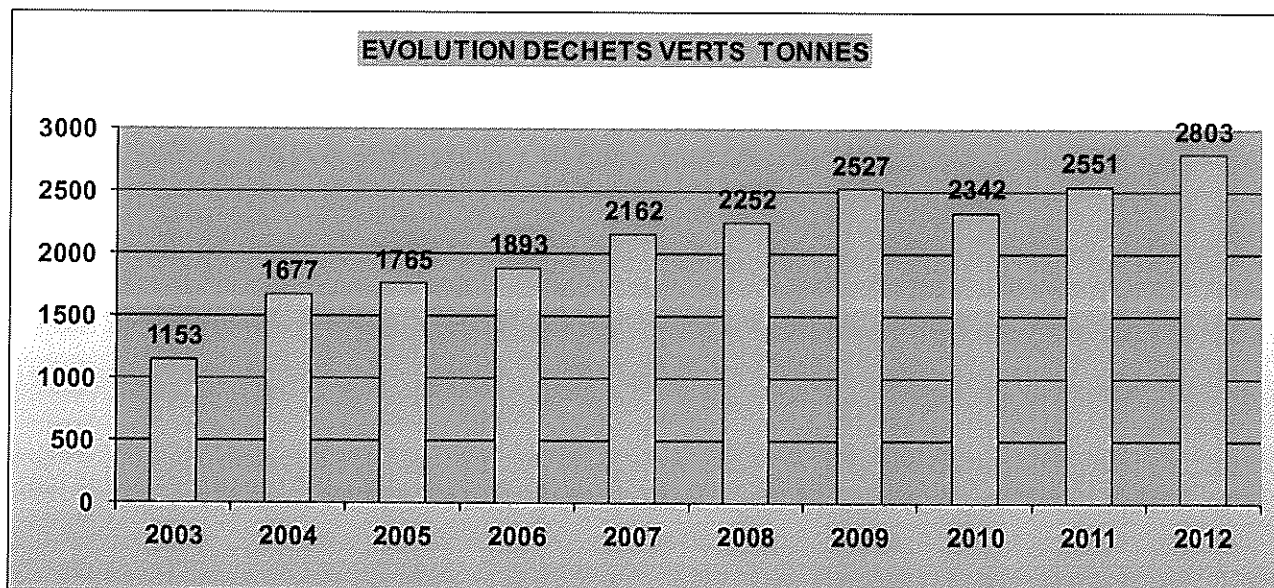
La compétence des déchets verts a été transférée au SERTRID (UIOM de Bourogne) en 2002.

Les usagers du SOM peuvent déposer leurs déchets verts dans les bennes prévues à cet effet sur les communes de Beaucourt, Brebotte, Chavanatte, Grandvillars, Joncherey, Réchesy, ainsi qu'à la déchetterie de Fêche l'Eglise.

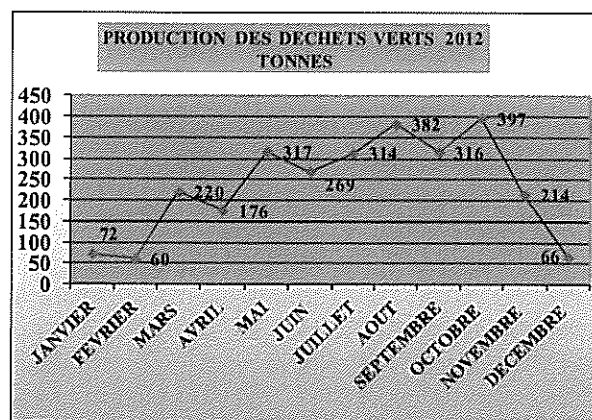
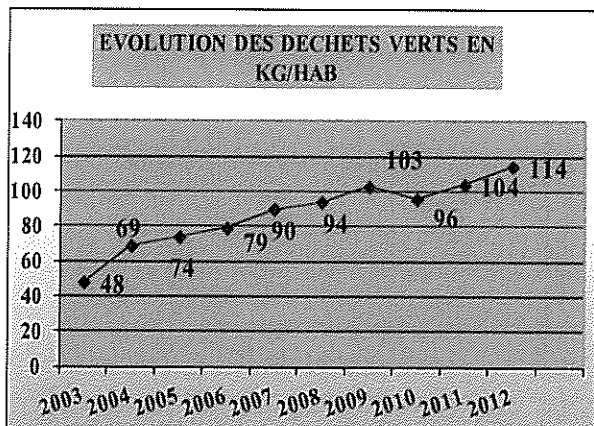
Sundgau Compost basé à Hirsingue (Alsace) est le prestataire de collecte. Les déchets verts sont transformés en compost, celui-ci est vendu aux particuliers, pépiniéristes etc...

Suite à l'arrêté préfectoral interdisant l'écobuage, il est à craindre que les tonnages ne cessent d'augmenter. Le Service a fourni au GAEC de la Suarcine 60 tonnes de pelouse pour la méthanisations et une étude pour la mise en place du broyage des déchets est en cours.

PRODUCTION DES DECHETS VERTS 2012 (2 803 tonnes)



Le déchet vert est un déchet saisonnier. D'après la courbe, nous constatons les périodes les plus productives. Il est recommandé aux usagers de planter des essences propices au climat de notre région pour limiter les apports en déchetterie. C'est un service très apprécié des usagers, mais les tonnages augmentent considérablement depuis 2003.



Les communes dépositaires d'une benne sur leur territoire reçoivent du compost en échange de l'entretien autour des bennes et de la qualité des végétaux récupérés. La commune peut utiliser ce compost pour ses espaces verts ou le distribuer.

En 2012 nous constatons une hausse de 252 tonnes soit 9.98% ce qui correspond à une augmentation de 10.30 kg par habitant

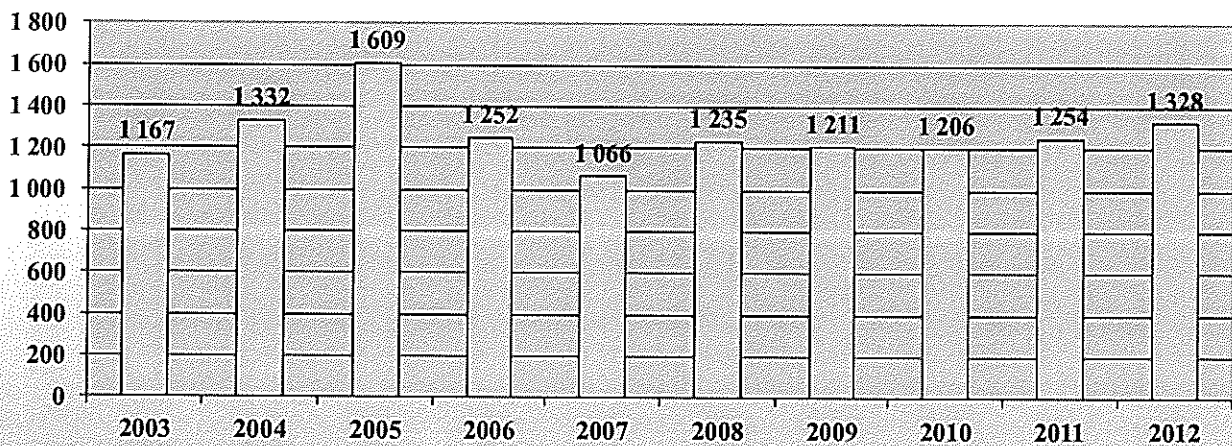
ENCOMBRANTS 1 328 TONNES

Les encombrants représentent un tonnage important de déchets difficiles à revaloriser. Certains matériaux posent des difficultés à l'incinération comme les planches à voiles, salons de jardin, jouets d'enfants etc....., ces déchets sont enfouis.

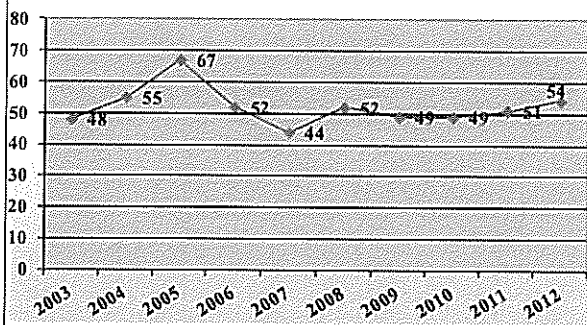
En 2012 1018 tonnes ont été incinérées et 310 tonnes dirigées vers l'enfouissement.

La baisse de 74 tonnes constatée en 2012 est due au retrait de ces déchets par Ressourcerie 90 (dans le cadre de sa mission prévue au Programme Local de Prévention des Déchets) qui les revalorise pour les remettre sur le marché et leur donner une deuxième vie.

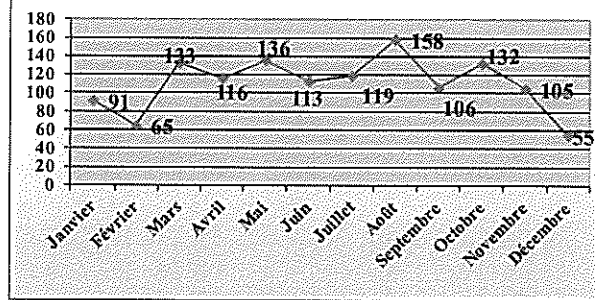
EVOLUTION DES ENCOMBRANTS EN TONNES



EVOLUTION DES ENCOMBRANTS EN KG/HAB



EVOLUTION DES ENCOMBRANTS 2012 TONNE

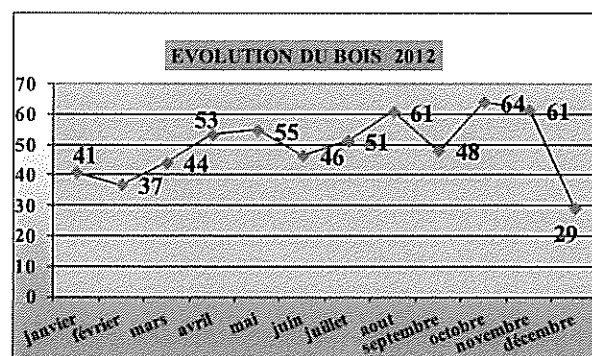
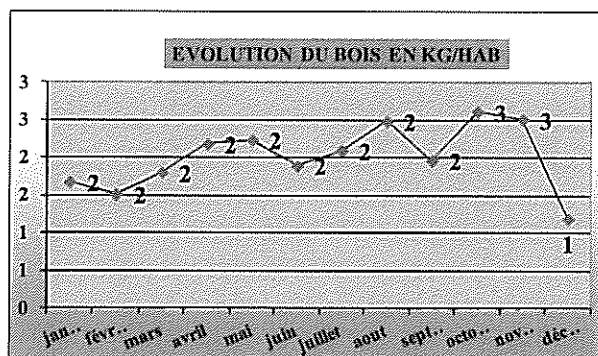
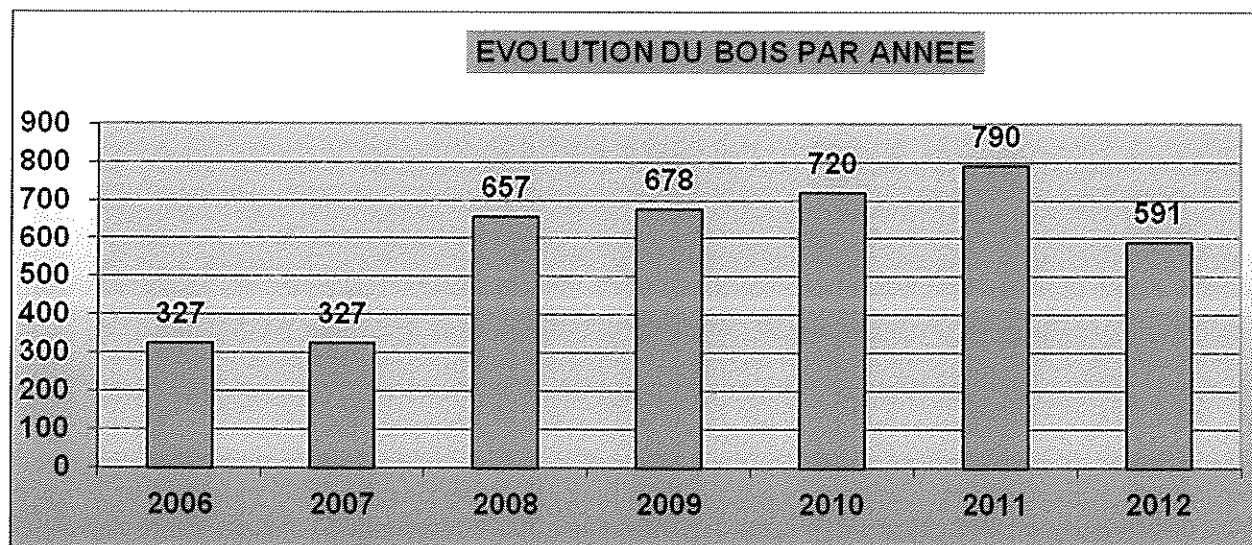


BOIS

La mise en place du tri du bois a permis au SOM de diminuer les tonnages à l'incinération et de revaloriser un déchet; celui-ci est transporté par la Société Fers et Métaux dans son centre de tri à Vesoul où il est ensuite broyé et acheminé aux Etablissements ISOROY de Lure pour être transformé en panneaux de copeaux pressés.

Le tri du bois mis en place sur la déchetterie fixe permet une revalorisation de ce produit et une économie importante sur le traitement de ce déchet.

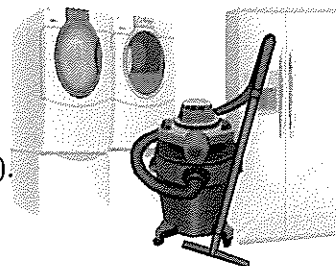
La baisse de 250 tonnes constatée en 2012 est due au retrait du bois par Ressourcerie 90 (dans le cadre de sa mission prévue au Programme Local de Prévention des Déchets) Le bois évité permet à Ressourcerie de chauffer les locaux de l'association.



Depuis la réouverture de la déchetterie de FECHÉ L'ÉGLISE en juillet 2007, après sa réhabilitation, une nouvelle filière a été mise en place, celle des D.E.E.E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Ce sont des appareils fonctionnant avec une prise, une pile ou un accumulateur. La collecte est organisée en 4 flux :

- les écrans (ordinateur, téléviseur),
- le Gros Electroménager Hors Froid (gazinière, lave-linge,...),
- le Gros Electroménager Froid (congélateur, réfrigérateur,...),
- les Petits Appareils en Mélange (grille pain, téléphone, imprimante,...).



Le cadre réglementaire Européen a fixé un objectif de collecte de 4 kg de DEEE par an et par habitant sur un gisement total estimé à 14 kg.

Pour l'année 2012, au SOM, la performance est de 7.89kg par habitant, ce résultat prouve que le principe de un pour un ne fonctionne pas (pour un article acheté, le vendeur doit reprendre l'article usagé).

Depuis le 13 août 2005, le financement de l'élimination des DEEE doit être assuré par le fabricant.

Ces équipements sont donc marqués du logo ci-dessous qui indique qu'il ne doit pas rejoindre le circuit des déchets résiduels mais doit être valorisé.



Son prix de vente comprend une éco-participation afin d'anticiper le coût de sa fin de vie selon le barème S2 pour le SOM

Au SOM, l'éco-organisme chargé de les collecter et de les revaloriser est Ecosystème

AMPOULES ET NEONS (moins d'une tonne)

Pour les ampoules et néons (sauf halogène et lampe à incandescence), c'est RECYLUM éco-organisme, qui se charge de la mise à disposition de contenants, de la collecte et de la revalorisation.

Le service a récupéré 220 kg d'ampoules et néons pour l'année 2012.



DECHETS DANGEREUX DIFFUS DDS

Depuis 2007, les déchets toxiques sont retirés de l'incinération et récupérés sur la déchetterie fixe, entraînant une diminution des dioxines à l'usine d'incinération.

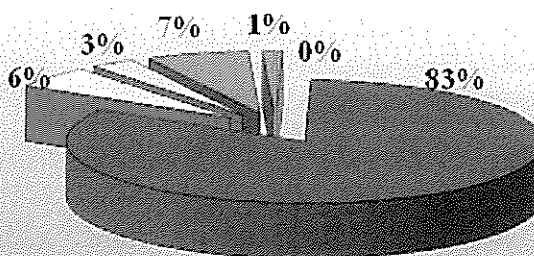
Les déchets toxiques sont entièrement gérés par les agents du SOM, triés selon leur nature, et déposés dans le bon contenant. Ils sont ensuite éliminés par les Etablissements CHIMIREC.

La traçabilité des DDS est très importante, il est joint un BSD (bordereaux de suivi du déchet) qu'il est impératif de garder et de classer précieusement, la collectivité est responsable des déchets jusqu'à leur élimination (44.114 tonnes en 2012).

Les peintures, colle et mastic représentent les plus gros tonnages.

DECHETS DANGEREUX DIFFUS 2012

- AEROSOLS (0.141T)
- PEINTURES (29.838 T)
- SOLVANT DILUANT NON HALOGENE (2.057 T)
- PHYTOS (1.093 T)
- HUILES VEGETALES FRITURE (2.506 T)
- ACIDES (0.284 T)



V TONNAGE PAR COMMUNE 2012

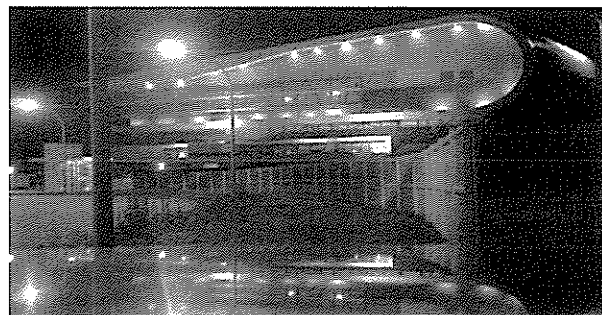
		OMR	COLLECTE SELECTIVE/TONNE					DECHETTERIES/TONNE											
COMMUNES	NB HAB	OMR	CS/TRI	REFUS TRI CS	CARTONS DECH	FERREUX	VERRE	ENCOMBRANTS (incinération)	ENCOMBRANTS (enfouissement)	BOIS	VERTS	GRAVATS	D3E	FERRAILLE	PILES	BATTERIES	PNEUS	DDD	TOTAUX
	24481	3 807	1 547	116	189	67	875	1018	310	541	2 803	150	193	373	1	7	47	44	12 088
par habitant		0.156	0.06	0.0047	0.01	0.003	0.04	0.04	0.01	0.022	0.114	0.006	0.008	0.015	0.00004	0.0003	0.0019	0.0018	0.494
Autrechène	279	43	18	1	2.15	0.764	9.97	11.60	4	6	32	2	2	4	0.011	0.080	0.536	0.5015	138
Boron	407	63	26	2	3.14	1.114	15	16.92	5	9	47	2	3	6	0.017	0.116	0.781	0.7315	201
Brebotte	328	51	21	2	2.53	0.898	12	13.64	4	7	38	2	3	5	0.013	0.094	0.630	0.5895	162
Brelagne	229	36	14	1	1.77	0.627	8	9.52	3	5	26	1	2	3	0.009	0.065	0.440	0.4116	113
Froidfontaine	467	73	30	2	3.61	1.278	17	19.42	6	10	53	3	4	7	0.019	0.134	0.897	0.8393	231
Grosne	295	46	19	1	2.28	0.807	11	12.27	4	7	34	2	2	4	0.012	0.084	0.566	0.5302	146
Novillard	244	38	15	1	1.88	0.668	9	10.15	3	5	28	1	2	4	0.010	0.070	0.468	0.4385	120
Recourance	65	10	4	0	0.50	0.178	2	2.70	1	1	7	0	1	1	0.003	0.019	0.125	0.1168	32
Vallescol	235	37	15	1	1.81	0.643	8	9.77	3	5	27	1	2	4	0.010	0.067	0.451	0.4224	116
Beaucourt	5 139	799	325	24	39.67	14.064	184	213.70	65	114	588	31	41	78	0.210	1.469	9.866	9.2364	2 537
Chantenaille	152	24	10	1	1.17	0.416	5	6.32	2	3	17	1	1	2	0.006	0.043	0.292	0.2732	75
Charmes-les-Grds	314	49	20	1	2.42	0.859	11	13.06	4	7	36	2	2	5	0.013	0.090	0.603	0.5644	155
Courcelles	121	19	8	1	0.93	0.331	4	5.03	2	3	14	1	1	2	0.005	0.035	0.232	0.2175	60
Courtelevant	378	59	24	2	2.92	1.035	14	15.72	5	8	43	2	3	6	0.015	0.108	0.726	0.6794	187
Croix	170	26	11	1	1.31	0.465	6	7.07	2	4	19	1	1	3	0.007	0.049	0.326	0.3055	84
Delle	6 252	972	395	30	48.27	17.111	223	259.98	79	138	716	38	49	95	0.255	1.788	12.003	11.2368	3 087
Favrais	496	77	31	2	3.83	1.357	18	20.63	6	11	57	3	4	8	0.020	0.142	0.952	0.8915	245
Fêche-l'Eglise	788	123	50	4	6.08	2.157	28	32.77	10	17	90	5	6	12	0.032	0.225	1.513	1.4163	389
Flormont	420	65	27	2	3.24	1.149	15	17.46	5	9	48	3	3	6	0.017	0.120	0.806	0.7549	207
Grandvillars	3 164	492	200	15	24.43	8.659	113	131.57	40	70	362	19	25	48	0.129	0.905	6.074	5.6867	1 562
Lebétain	456	71	29	2	3.52	1.248	16	18.96	6	10	52	3	4	7	0.019	0.130	0.875	0.8196	225
Lepuix-Neuf	256	40	16	1	1.98	0.701	9	10.65	3	6	29	2	2	4	0.010	0.073	0.491	0.4601	126
Montbouton	437	68	28	2	3.37	1.196	16	18.17	6	10	50	3	3	7	0.018	0.125	0.839	0.7854	216
Rechesy	798	124	50	4	6.16	2.184	29	33.18	10	18	91	5	6	12	0.033	0.228	1.532	1.4343	394
St-Dizier-l'Evêque	397	62	25	2	3.06	1.087	14	16.51	5	9	45	2	3	6	0.016	0.114	0.762	0.7135	196
Suarce	426	66	27	2	3.29	1.166	15	17.71	5	9	49	3	3	6	0.017	0.122	0.818	0.7657	210
Villars-le-Sec	132	21	8	1	1.02	0.361	5	5.49	2	3	15	1	1	2	0.005	0.038	0.253	0.2372	65
Joncherey	1 387	216	88	7	10.71	3.796	50	57.68	18	31	159	8	11	21	0.057	0.397	2.663	2.4929	685
Thiancourt	249	39	16	1	1.92	0.681	9	10.35	3	6	29	2	2	4	0.010	0.071	0.478	0.4475	123
TOTAUX	24 481	3 807	1 547	116	189	67	875	1 018	310	541	2 803	150	193	373	1	7	47	44	12 088

ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères collectées sur le territoire du SOM sont incinérées à BOUROGNE au SERTRID, voir photo ci-contre (3807 tonnes en 2012).

Les unités de traitement et leur exploitation sont très coûteuses.

Des mesures régulières de mises aux normes pour des précautions en matière de protection de l'environnement supposent des investissements conséquents.



L'électricité produite est revendue ou autoconsommée par l'unité.

Les recettes liées à la valorisation des mâchefers (acier et aluminium) et à la valorisation énergétique sont attribuées aux collectivités dans le cadre du contrat Eco Emballages.

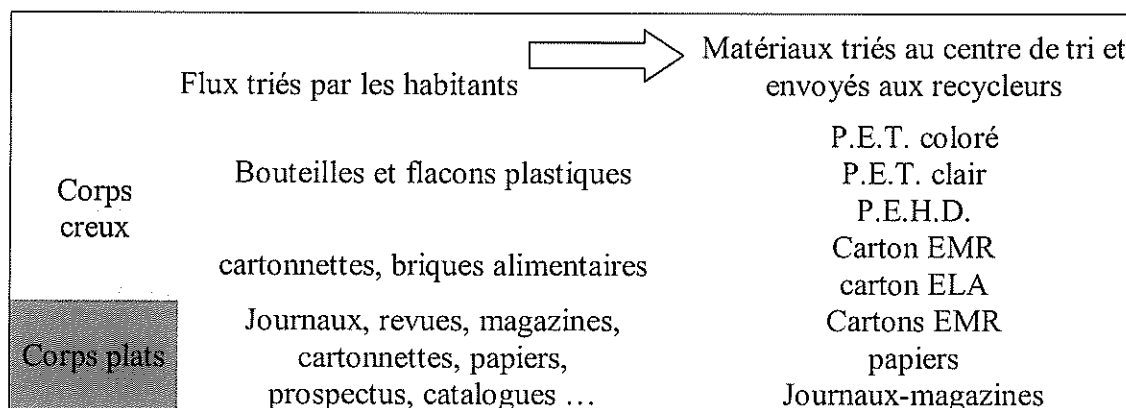
COLLECTE SELECTIVE

La collecte sélective au porte à porte est transportée et triée par la Société SCHROLL au centre de tri de PFASTATT, comme les cartons de déchetterie.

(photo ci-dessous, centre de tri PFASTATT)



Les emballages recyclables sont à nouveau triés selon des Prescriptions Techniques Minimales (voir le cahier des charges sur la qualité du tri correspondant aux exigences d'Eco Emballages qui distribue les soutiens financiers). Ces matériaux sont transformés en matière première secondaire.



TRAITEMENT DES DEPOTS EN DECHETTERIE

Le carton rejoint la filière : Papeterie du Kayserberg 68

La ferraille fait également l'objet d'une revalorisation matière : elle est déposée chez PIETRA, ferrailleur qui récupère les métaux réutilisables, ainsi que les batteries de plomb.

Les gravats et inertes sont déposés aux Carrières Comtoises de Saint Dizier l'Evêque à quelques kilomètres de la déchetterie (centre enfouissement classe 3).

Les déchets dangereux et diffus, (huile alimentaire, solvant diluant, aérosols, phytos, peinture, colle, mastics etc) sont pris en charge par CHIMIREC, une société spécialisée qui assure leur transformation. Cette société est située dans le Jura à Montmorot.

Le verre est collecté et trié par la Société SIBELCO de Saint Menges, puis revalorisé par la Société OI de Gironcourt. Ces deux sociétés sont situées dans les Vosges.

Les encombrants sont incinérés par le SERTRID BOUROGNE 90.

Le bois est collecté par la Société Fers et Métaux située à Vesoul, puis revalorisé par la Société SWEDSPAN France située à Lure(ex Isoroy) qui fabrique des panneaux de particules. Ces deux sociétés sont situées en Haute-Saône.

Les végétaux sont collectés et transformés en compost par la Société Sundgau Compost, située à Hirsingue en Alsace.

Les pneus sont recyclés par Alpha Recyclage à destination des cimenteries ou sous-couches routières etc... Cette société est située à Brévans dans le Jura

Le polystyrène est recyclé par la Société KNAUF EST, qui l'utilise en grosse quantité. Cette société s'est équipée pour recycler ses propres déchets de polystyrène. Pour amortir son matériel, celle-ci récupère dans les déchetteries le polystyrène propre, cette filière coûte au SIVOM l'achat de sacs plastiques pour le stockage

Les D3E sont revalorisés en partie par l'association ENVIE, située à Valentigney pour les appareils ménagers électriques, par JURA TRI, situé dans le Jura pour le hors-froid, et par ENVIE 2E situé à Feschers-Le-Chatel dans le Doubs pour le froid.

Les piles sont collectées par la Société Alsadis. Celles-ci sont entreposées et reconditionnées chez Cernay Environnement. La Société COREPILE, située à Paris, gère l'ensemble de la traçabilité.

Les ampoules et les tubes néons sont collectés par ALTEM SA à Strasbourg. Deux recycleurs LUMIVER à Seclin situé dans le Nord et TCMS à Saint-Thibault situé au Sud de Paris sont chargés de revaloriser ces produits. RECYLUM gère l'ensemble de la traçabilité.

VII Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) Année 2

Rappel des objectifs du PLPD



Dans le cadre du Grenelle de l'environnement nous nous sommes fixés pour objectif de réduire de 7% la production des déchets ménagers en 5 ans.

Objectif minimum à atteindre pour 2015 – 887 tonnes

BILAN 2012

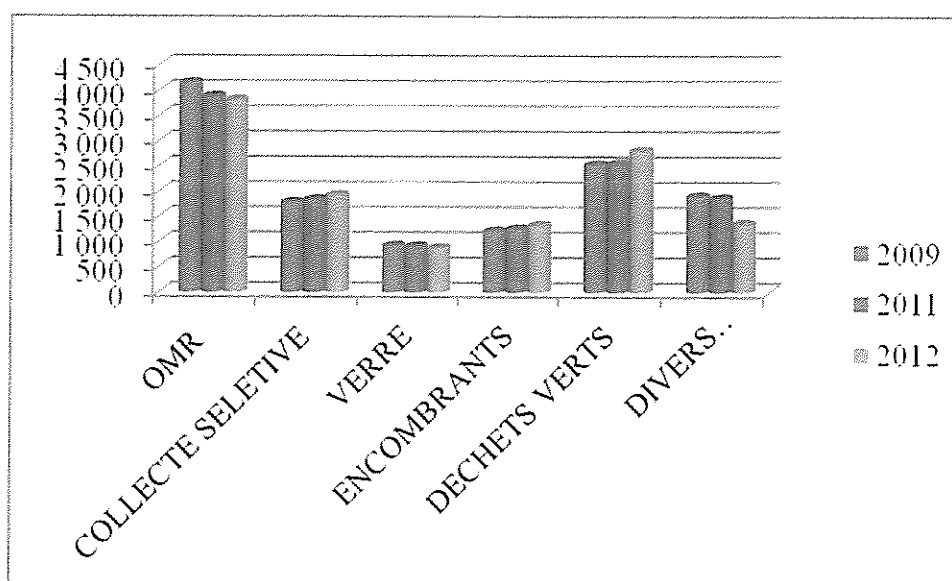
PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS ADEME ANNEE 2012

FLUX	ANNEE DE REFERENCE								
	24 481 HAB		24 481 HAB		24 481 HAB				
	2009		2011		2012				
	T	KG/HA	T	KG/HA	T	KG/HA	Ecart T	Ecart Kg/ha	%
Ordures ménagères résiduelles	4 149	169	3877	158	3 807	156	-342	-13	-8,24
Collecte sélective	1 778	73	1837	75	1 919	78	141	5	7,93
Verre	922	38	909	37	875	36	-47	-2	-5,10
Total O.M	6 849	280	6623	272	6 601	270	-248	-10	-3,62
Encombrants	1 211	49	1254	51	1 328	54	117	5	9,66
Déchets Verts	2 527	103	2551	104	2 803	114	276	11	10,92
Divers déchetterie	1 900	78	1863	76	1 356	55	-544	-23	-28,63
Total déchetterie	5 638	230	5668	231	5 487	224	-151	-6	-2,68
Total déchets ménagers	12 487	510	12291	502	12 088	494	-399	-16	-3,20

Une baisse de -3.2% a été enregistrée par rapport au tonnage de 2009 (l'objectif pour la deuxième année était de 2.8%).

L'objectif 2012 a été atteint, félicitations à tous. Continuons nos efforts jusqu'en 2015.

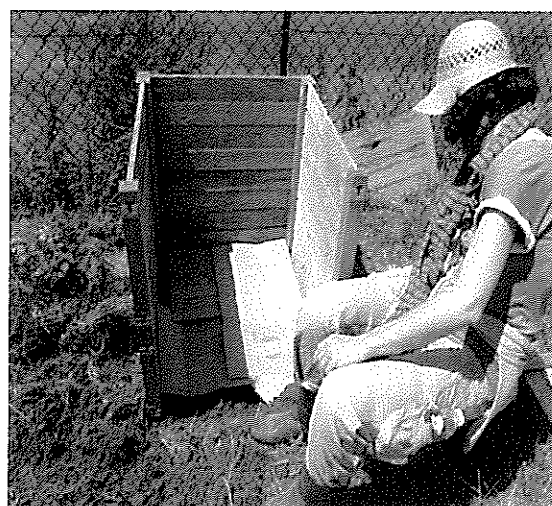
Comparatif



ACTIONS REALISEES EN 2012 DANS LE CADRE DU PLPD

COMPOSTAGE

Lors de la journée porte ouverte aux « Jardins Ouvriers de la Voinaie », l'animatrice du « Potager dans l'assiette » a vérifié les composteurs des jardiniers présents, elle a vu avec eux la qualité de leur compost. Sylvie a répondu aux différentes questions, elle nous a fait découvrir les recettes d'un bon compost ainsi que des conseils d'utilisation. Nous avons également fait un point sur le paillage et le recyclage des déchets verts.



Réemploi, soutien auprès de l'Association « RESOURCERIE 90 »
EVITEMENT INSERVET –CHAMOIS

	2012			
	INSERVET		CHAMOIS	
	Hors Vêtements.	Vêtements	Hors bois	Bois
JANVIER	652	380		
FÉVRIER	508	210		
MARS	1 554	390		
AVRIL	956	472	2 420	420
MAI	2 052	515	780	1 600
JUIN	1 992	340	3 280	2 520
JUILLET	2 352	540	2 200	360
AOÛT	2 304	422	1 840	600
SEPTEMBRE	1 336	532	1 140	0
OCTOBRE	3 632	320	1 620	0
NOVEMBRE	3 080	320	3 240	1 600
DÉCEMBRE	1 880	1 200	1 580	1 740
TOTAL (KG)	22 298	5 641	18 100	8 840

En 2012 54T879 ont été détournées de l'incinération.

PROMOUVOIR L'ECOCITOYENNETE AUPRES DES ELEVES

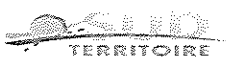


Sensibilisation des scolaires au tri des déchets, à l'éco-consommation et au compostage.
545 élèves ont bénéficié d'une animation durant l'année 2012.

STOP PUB

Non à la publicité et aux
Journaux d'annonces.

STOP PUB



Oui à l'info des collectivités

Les imprimés non sollicités représentent en moyenne 35 kg par foyer et par an, moins de prospectus dans sa boîte aux lettres c'est possible, afin de ne plus les recevoir il suffit d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant mentionnant le refus de recevoir ces imprimés.

7% de nouveaux foyers équipés de Stop pub soit un potentiel d'évitement de 33.3T/an.

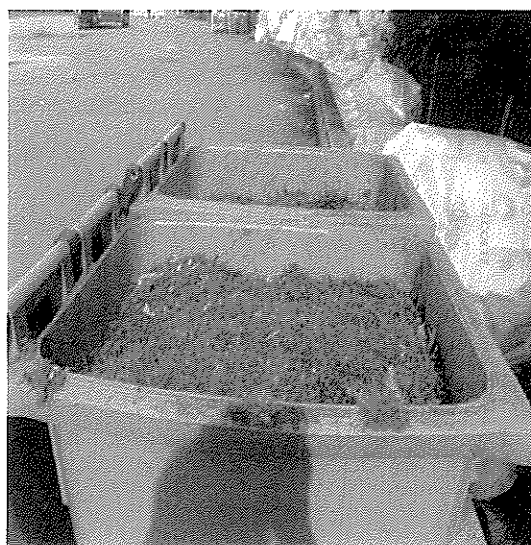
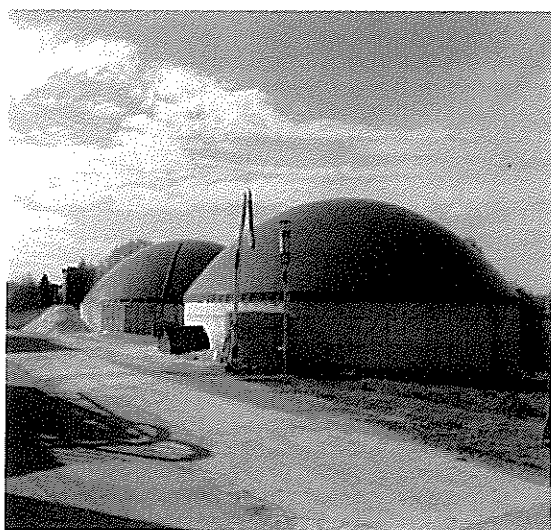
Consultation des promotions en ligne.

REDUCTION DES TONNAGES DECHETS VERTS

Les exploitants de la GAEC de la SUARCINE à SUARCE ont fait construire une station importante pour tirer le meilleur profit des déjections bovines.

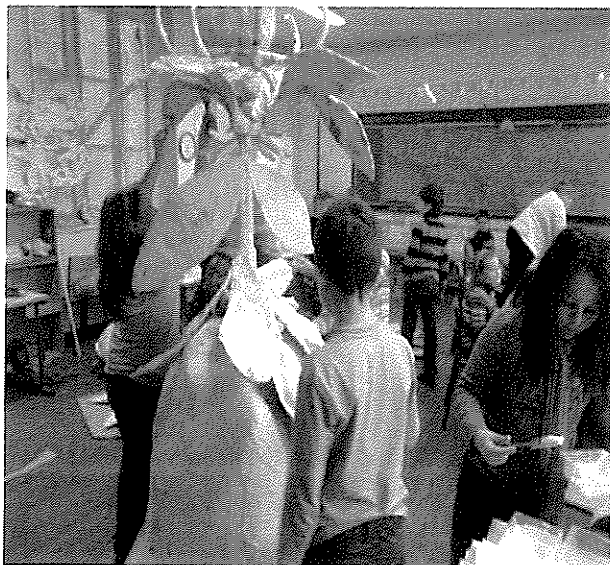
Au printemps la plupart des bovins de la SUARCINE sont en pâturage, il y a forcément un manque de matière première pour faire fonctionner à plein régime le système de traitement des déchets de ferme. Aussi les frères Thévenot accueillent bien volontiers la tonte de gazon (pas de taille de haies ni de branchages). C'est pourquoi le Service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Sud Territoire approvisionne en tonte de gazon la SUARCINE.

Du 7 juin au 27 juillet 12 tonnes de tontes ont été détournées



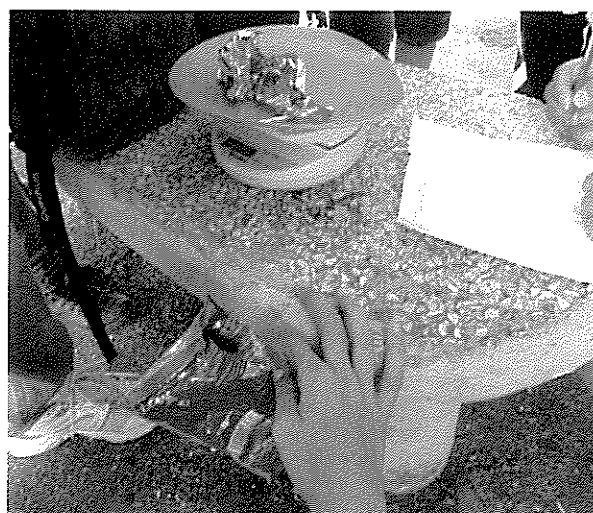
CARNAVAL RECUP

Afin de sensibiliser les enfants à moins jeter, ou comment donner une seconde vie aux déchets. Au programme récupération, détournement, relooking d'un porte manteau pour un magnifique défilé avec Dam'Nature !



PIQUE NIQUE ZERO DECHET

Lors du nettoyage nature par des classes de 5^{ème} du collège Jules Ferry de Delle, un pique nique zéro déchet a été organisé. Il fallait déjeuner et produire le moins de déchets. A la fin du repas, les élèves ont pesé ce qu'il leur restait. Sur 50 élèves, 20 ont réussi le pari du zéro déchet !! Opération réussie, sur l'ensemble moins d'un kilo de déchets.



Afin de planifier les actions à venir, il est nécessaire de définir les gisements prioritaires. Le risque est en effet de démultiplier la mise en place d'actions mobilisant des moyens humains et financiers et qui n'aboutirait pas au résultat recherché. Au vue des tonnages toujours en hausse des déchets verts et des encombrants en déchetterie, il faudra mettre en place des actions sur ces thématiques.

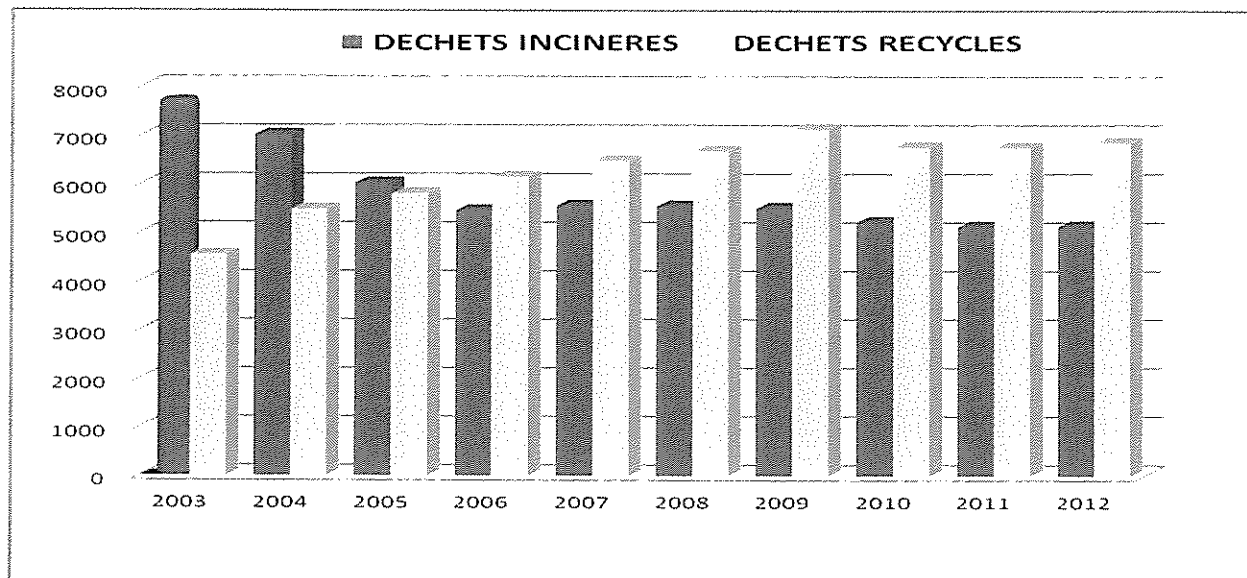
CHAPITRE II

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

I. VALORISATION DE LA MATIERE

Les déchets collectés par le SOM sont revalorisés en totalité ou partie. En effet même les OMR, les ENCOMBRANTS et les DDD, après incinération ou décantation des produits lourds dont ils sont composés, sont revalorisés par la récupération de mâchefers (respect de normes avant la remise dans le circuit d'utilisation) et la revente d'électricité à EDF.

EVOLUTION DES DECHETS INCINERES ET RECYCLES DE 2003 A 2012 (en tonnes)



La revalorisation de l'ensemble des déchets pour le Service Ordures Ménagères se décompose de la façon suivante :

Production Totale 2012 y compris gravats	12 088 tonnes		
Ordures ménagères résiduelles, encombrants	5 135 tonnes		42.48%
Collecte sélective	1 919 tonnes	15.88%	
Verre	875 tonnes	7.24%	
Déchets de déchetterie	4 159 tonnes	34.41%	
Total	6 953 tonnes	57.52%	
Nous constatons une augmentation du taux de revalorisation par rapport à 2011 de :			1.12%

II PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU SOM

Depuis 2005 le SOM et les usagers contribuent grandement à la protection de l'environnement en effectuant sur le territoire un tri performant de tous les différents déchets produits.

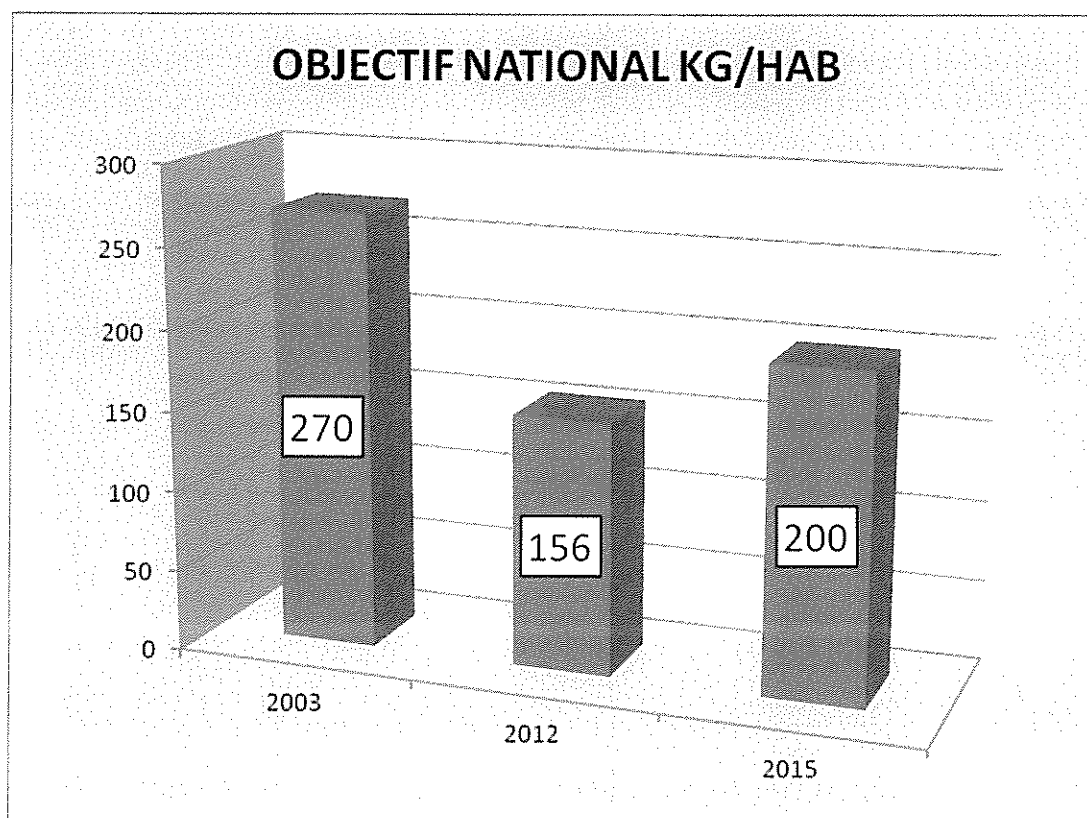
L'analyse des tonnages par flux permet au SOM d'évaluer la progression du tri et de la revalorisation des déchets. Les déchets sont répertoriés en 3 flux :

- Les ordures ménagères résiduelles (OMR bac Bleu)
- La collecte sélective (CS bac Jaune)
- Les déchetteries fixe et mobile

Les camions du SOM sont conformes aux normes environnementales EURO 4 et 5.

Chaque déchet a un cheminement différent. Les tableaux de bord permettent de suivre chaque déchet depuis sa prise en compte au SOM jusqu'à sa revalorisation ou sa destruction.

Pour les matières sensibles, les repreneurs nous fournissent des bordereaux de suivi des déchets.



Le Grenelle de l'environnement oblige l'utilisateur à produire au maximum 200 kilos de déchets par an en 2015. La performance de l'utilisateur de notre Service Ordures Ménagères était de 270 kilos en 2003. Elle est aujourd'hui de 156 kilos par an.

CHAPITRE III

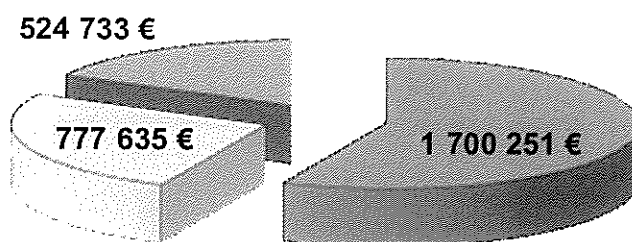
INDICATEURS FINANCIERS

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le compte administratif 2012 a été voté en conseil syndical le 11 avril 2013, celui-ci était conforme au compte de gestion de la perception.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012 SECTION FONCTIONNEMENT
DEPENSES (3 002 618€)**

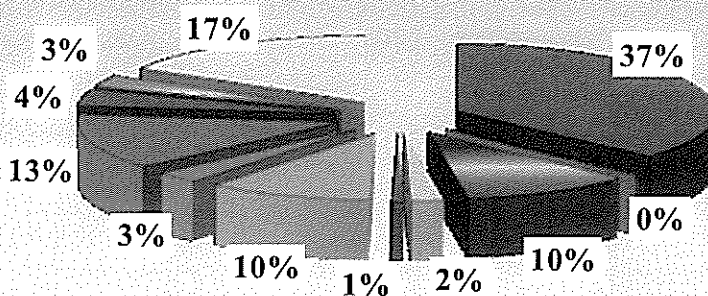
▣ Charges à caractère général ▣ Charges de personnel ▣ Charges financières



II EVOLUTION DES COUTS DE TRAITEMENT DES DECHETS

CA 2012 COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS (1 384 529€)

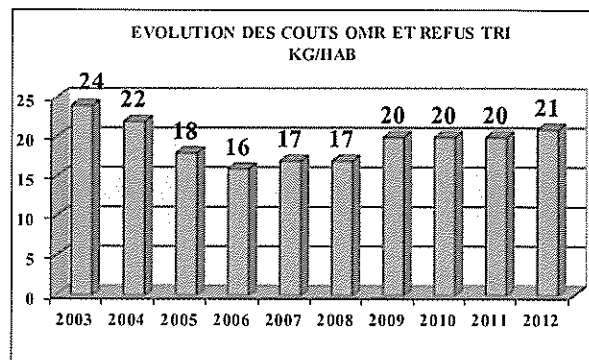
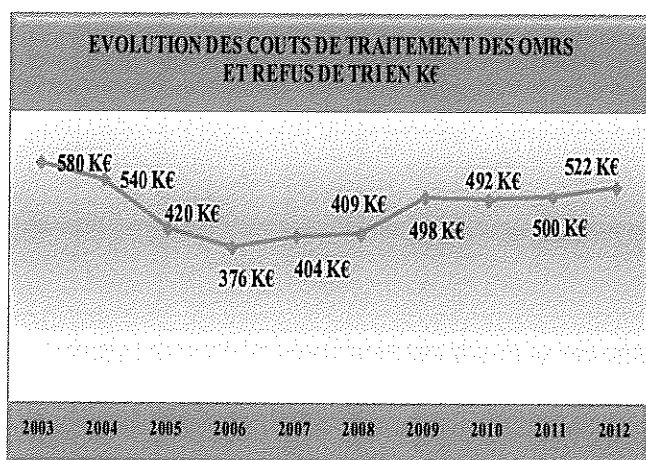
▣ Traitement OMR (508 503€)	▣ Divers polystyrène-gravats (2 368€)
▣ Prestation PO (14 676€)	▣ Traitement des DDD Ménages (28 959€)
▣ Traitement refus de tri (11 066€)	▣ Traitement ENC incinération (141 144€)
▣ Traitement des ENC enfouissement (37 701€)	▣ Traitement déchets verts (184 139€)
▣ Traitement verre (54 484€)	▣ Traitement du bois (38 322€)
▣ Traitement CS (231 076€)	



A COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

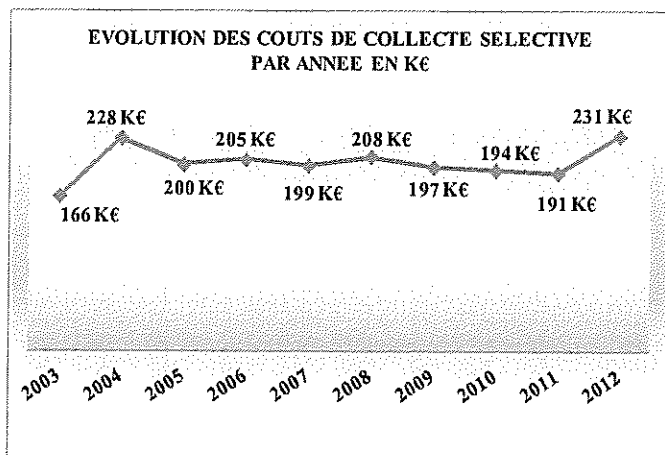
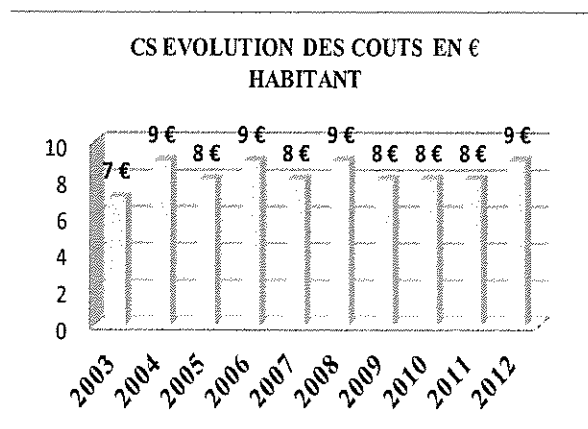
Le coût de traitement des ordures ménagères résiduelles 2012 par rapport à 2003 est toujours plus bas dans la globalité malgré les différentes augmentations de l'incinération



Le coût habitant suit la logique des coûts globaux, en 2012 le kg/habitant est encore inférieur à celui de 2003

COLLECTE SELECTIVE

Les coûts de la collecte sélective sont stables depuis 2005, année de mise en place de la collecte au porte à porte et de la redevance incitative. De 2005 à 2007, le SOM lançait une consultation tous les ans pour obtenir de meilleurs tarifs. Depuis 2008, la durée du contrat est de 3 ans avec une année reconductible. Depuis cette date, le prestataire pour la CS est la Société SCHROLL.

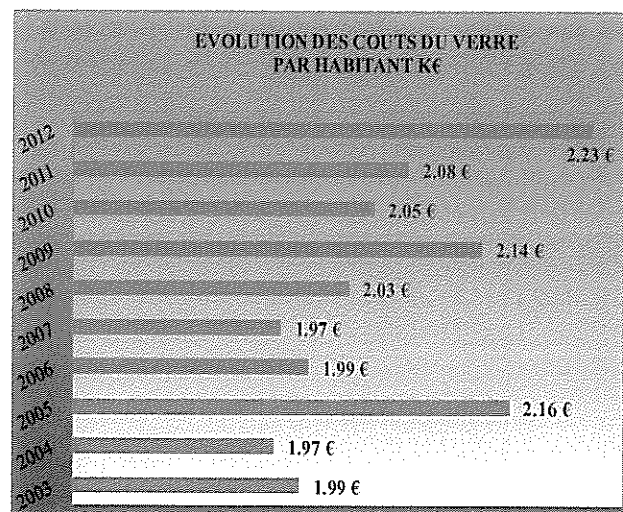
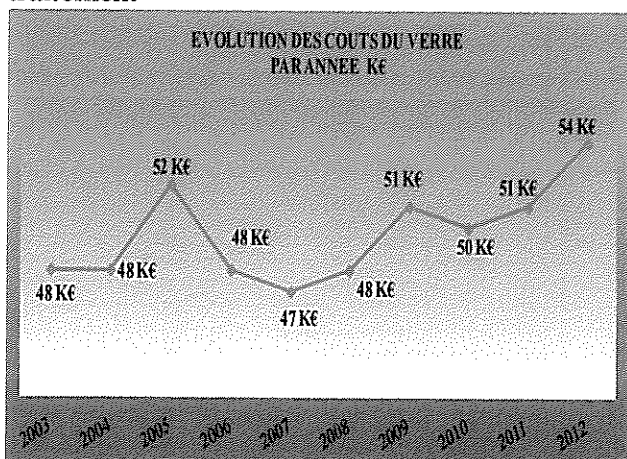


L'augmentation de la prestation est due pour partie à l'augmentation des tonnages et à l'augmentation du marché public

VERRE (CS)

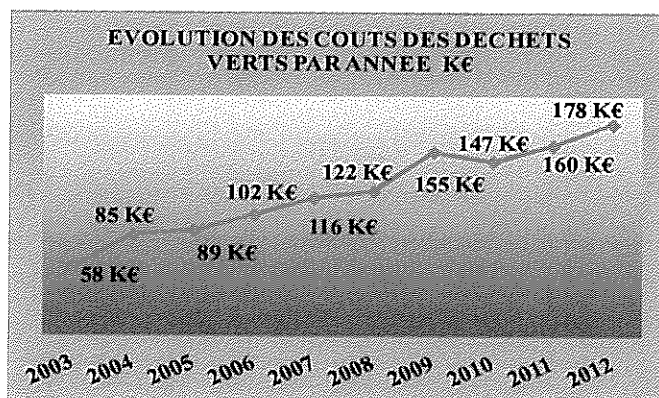
Les coûts de traitement sont pratiquement stables. Le coût habitant varie entre 1.99€ en 2003 et 2.23€ en 2012.

Depuis 2009, nous accusons une baisse des tonnages, mais les coûts suivent l'évolution de l'inflation limitant ainsi les dépenses de traitement



DECHETS VERTS

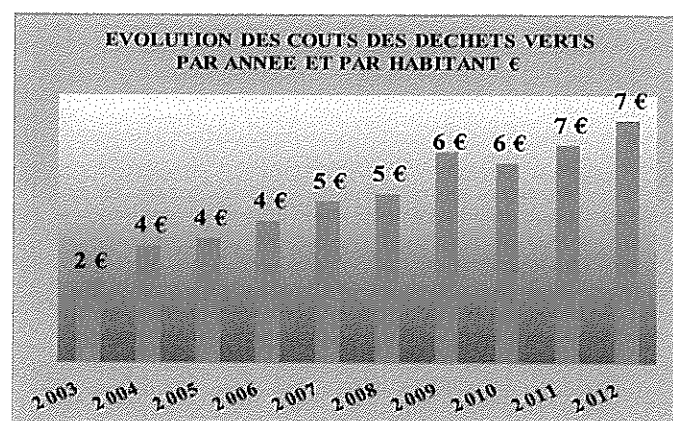
Le SOM étudie des solutions pour permettre de diminuer les coûts suite à l'arrêté préfectoral interdisant l'écobuage.



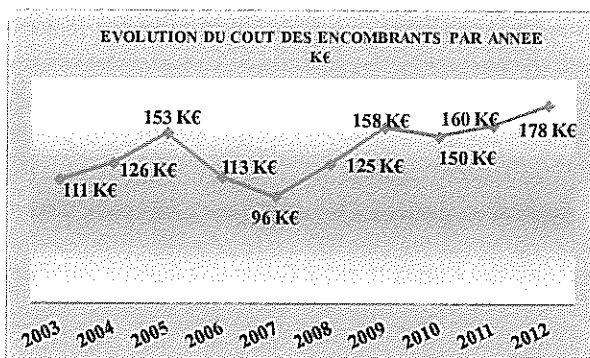
Les coûts de traitement des déchets verts s'envolent tous les ans depuis 2003.

L'augmentation est due en grande partie à la hausse des tonnages déposés (+9.98% en 2012).

La mise à disposition de bennes aux usagers a rendu ce service indispensable et apprécié de tous. Le coût à la tonne reste tout de même moins élevé que l'incinération.

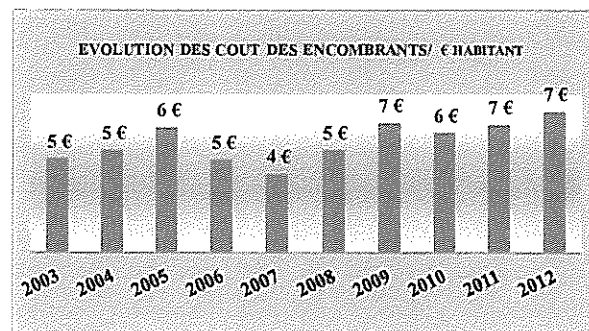


ENCOMBRANTS



Le coût de traitement des encombrants est dû, pour partie à la hausse des tonnages et à l'augmentation du prix à la tonne de 2.5% TTC.

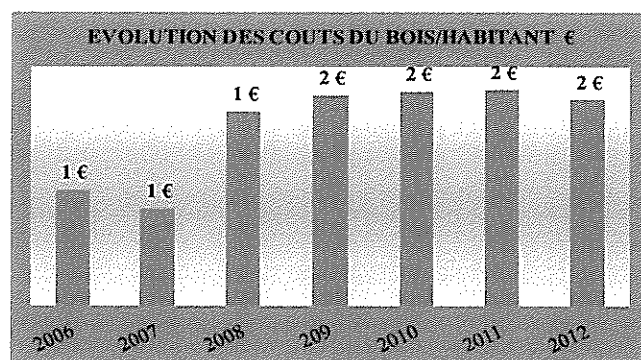
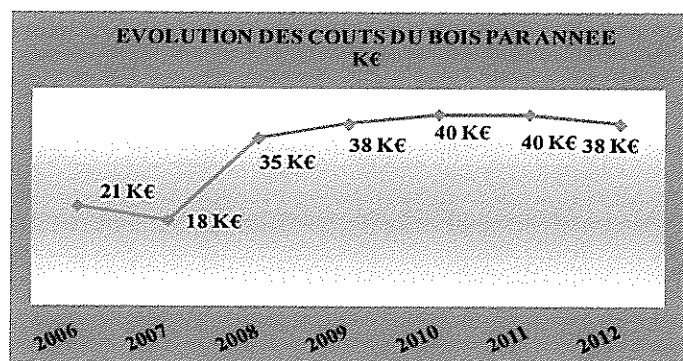
Le coût des encombrants est composé du coût à l'incinération pour (132.51€ la tonne) et du coût à l'enfouissement pour (112.13€ la tonne). Ce sont des déchets qui sont refusés à l'incinération (salon de jardin, planche à voile, jouets....).



FILIERE BOIS

Le coût de traitement du bois est stable.

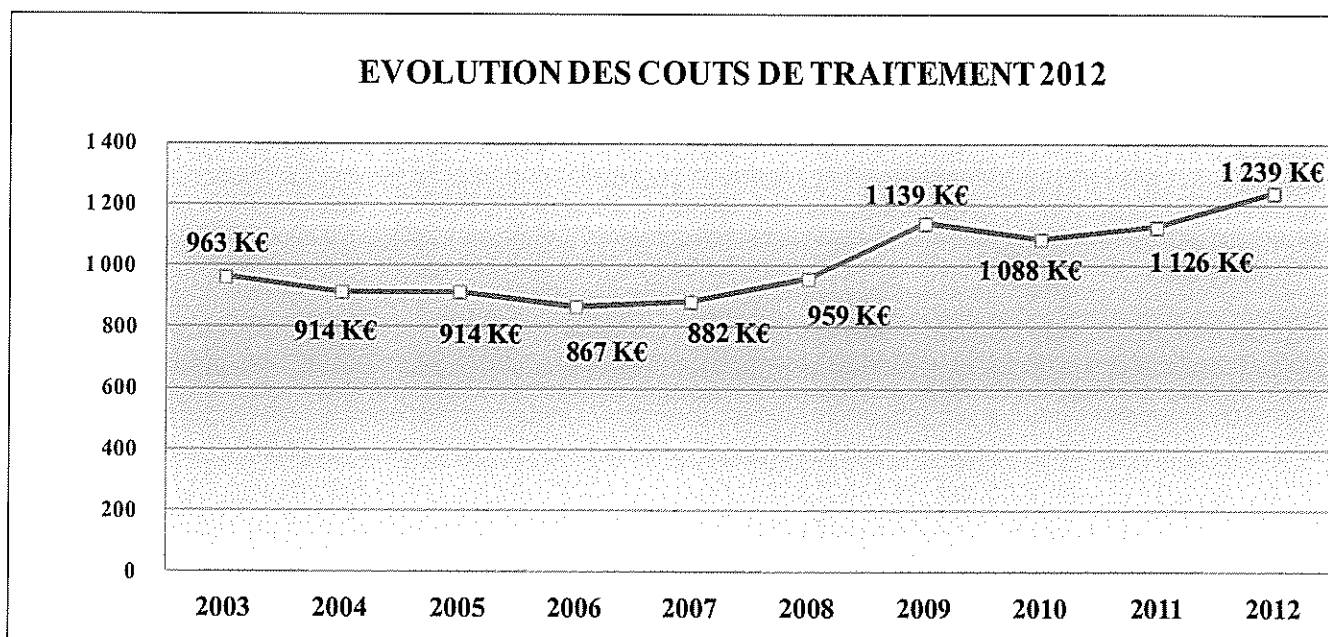
Le coût du transport dans cette facturation est élevé, il représente 43% de la facture. Les déchets sont transportés à Noidans les Vesoul en Haute Saône. Les agents tassent au mieux les bennes pour transporter le maximum de matériaux dans des bennes de 40m3.



Néanmoins, cette filière reste plus avantageuse que l'incinération.

Le SOM est à la recherche d'un broyeur à proximité pour éviter ces frais de transport.

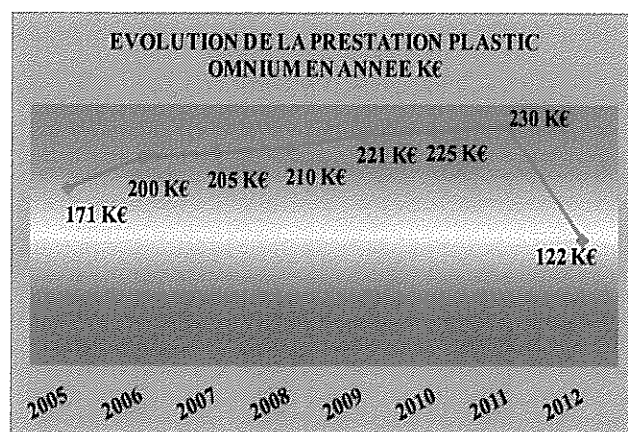
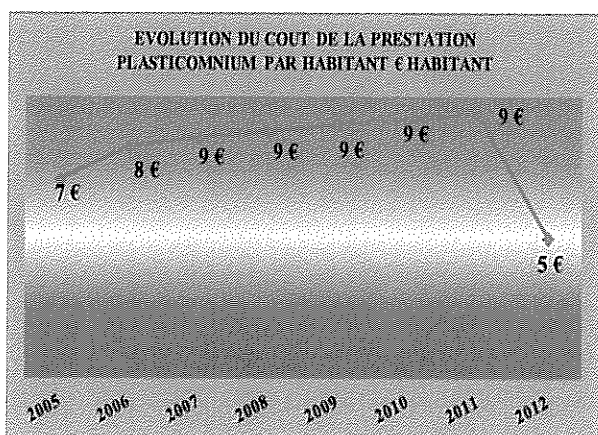
EVOLUTION DES COUTS DE TRAITEMENT



Les coûts de traitement évoluent régulièrement en fonction de l'inflation et selon les conditions prévues aux marchés publics.

CONTRAT PLASTIC OMNIUM (PO)

La prestation Plastic Omnium a évolué avec le marché public renégocié en 2005. Cette renégociation a permis de contrôler les coûts progressivement comme tous les marchés en fonction de l'inflation et les prescriptions du marché public cela représente 2.50% depuis 2006, année complète suite à la renégociation du marché.



En 2012, la collectivité a repris en régie une grande partie des prestations à PO : la mise à jour de la base des données, la gestion du parc de bacs, la livraison des bacs et la facturation. Cette disposition permet au SOM d'économiser 108K€ en 2012 sur 8 mois d'exercice.

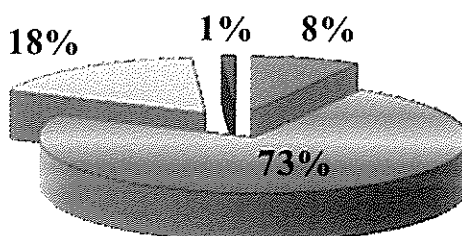
La Société Plastic Omnium garde la gestion et la maintenance des outils informatiques

III FINANCES RECETTES FONCTIONNEMENT

A COMPTE ADMINISTRATIF 2012

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 COMPTE FONCTIONNEMENT RECETTE (2 923 324€)

■ Vente matériaux (240 659€)	■ Participation usagers (2 139 402€)
□ Eco-organismes (512 450€)	■ Recettes financières (30 812€)



B REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative est calculée sur le bac d'ordures ménagères résiduelles OMR selon le volume du bac en fonction de la composition de la famille et du nombre de présentations du bac pour enlèvement.

Grille tarifaire 2012

Niveau tarifaire	Equivalent litrage	Coût de la participation aux services 2012	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 2012
A	80	102,65 €	1,50 €
B	120	143,70 €	1,83 €
C	140	181,51 €	2 €
D	180	240,94 €	2,33 €
E	240	298,20 €	3,80 €
F	360	397,60 €	3,80 €
G	500	520,78 €	4,95 €
H	660	662,32€	6,26 €
I	770	759,56 €	7,18 €
J	1100	1 057,76 €	9,88 €

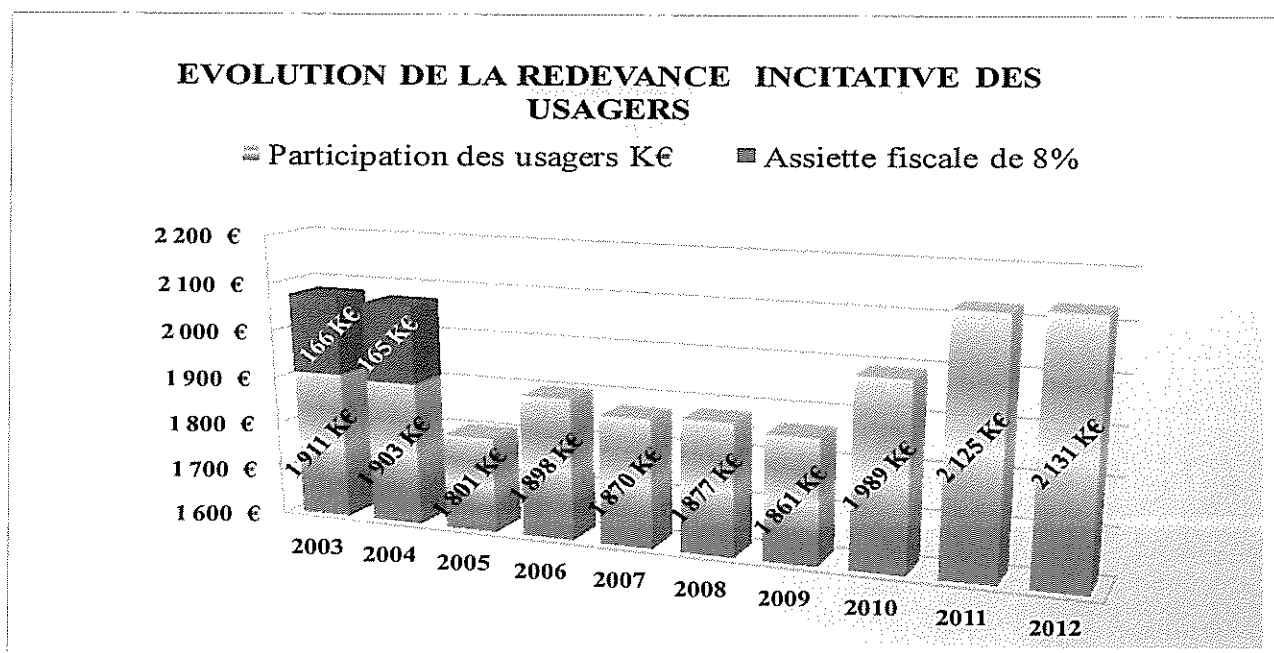
La redevance est composée d'une part fixe (participation aux services) et d'une part variable (présentation du bac).

Elle est votée en conseil syndical comme le règlement de collecte.

Le prestataire chargé de la facturation établit et envoie pour le compte du SOM les factures aux usagers.

La REOM est encaissée par les deux communautés de communes CCST et CCBB (refacturant le montant de la REOM pour la CCBB)

La CCST encaisse la REOM des deux communes indépendantes Joncherey et Thiancourt.



Depuis 2005, année de la suppression de l'assiette fiscale de 8% encaissée par le trésor public, la participation des usagers a baissé en moyenne de 7.69% tous les ans jusqu'en 2012

La participation à l'habitant est de : 87.39€ en 2012 validée par l'ADEME.

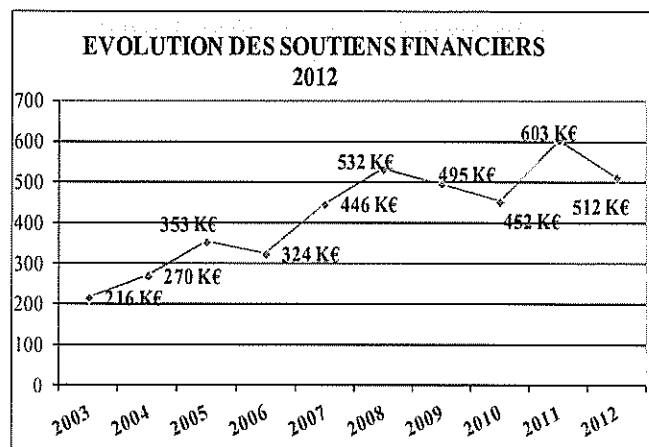
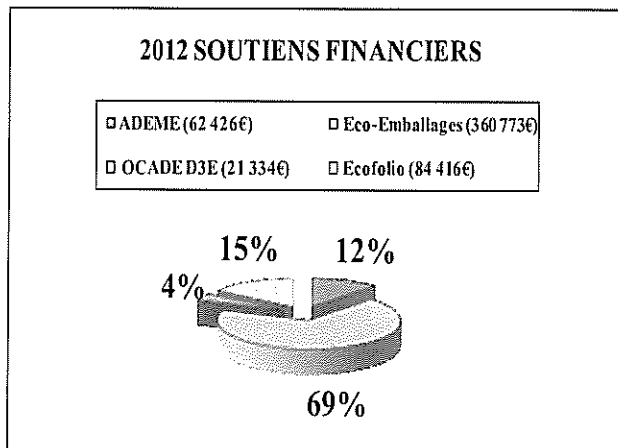
La moyenne nationale est de : 103€ par habitant.

EVOLUTION DE LA RI PAR ANNEE AU 31 DECEMBRE 2012								
TYPE BAC	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2012
80BV	90 985 €	147 056 €	146 236 €	149 254 €	150 813 €	162 309 €	176 544 €	176 834 €
120BV	322 602 €	434 668 €	430 841 €	432 959 €	435 820 €	465 384 €	498 876 €	499 798 €
140BV	269 706 €	272 116 €	272 298 €	272 341 €	275 847 €	294 659 €	317 001 €	323 716 €
180BV	299 339 €	421 307 €	414 146 €	416 575 €	415 751 €	433 983 €	453 934 €	454 522 €
240BV	152 799 €	114 370 €	110 434 €	110 344 €	108 821 €	116 256 €	125 483 €	124 678 €
360BV	136 341 €	90 162 €	89 669 €	89 809 €	86 707 €	92 902 €	99 915 €	99 712 €
500BV	50 733 €	61 633 €	60 759 €	55 434 €	54 281 €	58 533 €	61 447 €	61 427 €
660BV	126 876 €	119 328 €	113 629 €	114 161 €	111 466 €	120 565 €	130 763 €	129 296 €
770BV	124 144 €	137 125 €	135 466 €	138 457 €	134 648 €	155 303 €	175 695 €	184 357 €
1100BV	89 963 €	100 617 €	97 168 €	98 619 €	87 659 €	89 275 €	85 855 €	76 873 €
TOTAUX	1 663 487 €	1 898 382 €	1 870 645 €	1 877 953 €	1 861 814 €	1 989 169 €	2 125 513 €	2 131 213 €

C AUTRES RECETTES

SOUTIENS FINANCIERS

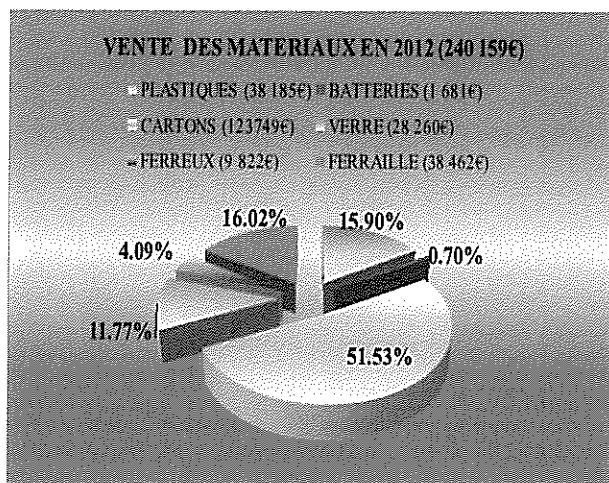
Tous les matériaux jetés dans le bac de collecte sélective sont revalorisés (sauf refus de tri). Les matériaux sont revendus pour être réutilisés et rapportent une recette variable pour le Service OM selon les cours de reprise des matériaux (mercuriales).



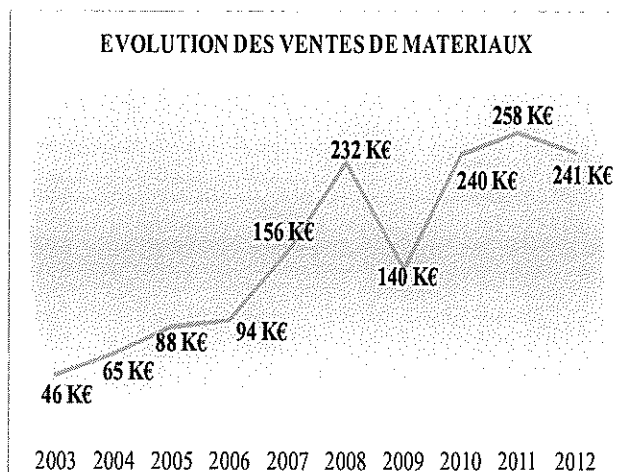
Les performances du tri permettent d'obtenir des subventions de la part des Eco Organismes en charge de contrôler les collectivités sur la quantité, la qualité des déchets recyclés. Les soutiens financiers représentent 21€ par habitant et 17.53% sur le total des recettes de fonctionnement

VENTES DES MATERIAUX

Les matériaux récupérés par le Service Ordures Ménagers sont remis sur le marché financier par les différents prestataires (Piétra, Schroll) pour être revendus selon les mercuriales des matières premières. Les cours sont très variables car ils tiennent compte de plusieurs facteurs économiques et financiers.



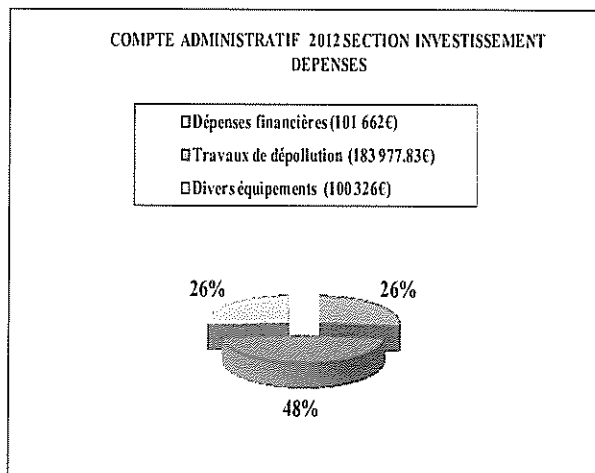
Les soutiens financiers et la vente des matériaux représentent une recette de : 753k€ pour 2012 soit 25.76% sur l'ensemble des recettes de fonctionnement.



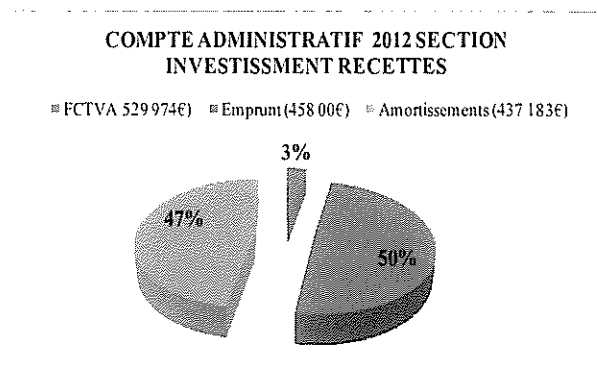
En 2003 et 2004 la ferraille et le verre étaient revalorisés, en 2005 le plastique s'est rajouté, et en 2006 les cartons sont venus augmenter les ventes ceux-ci représentent la plus grosse recette des ventes.

En 2012 les ventes représentent une recette de 9.84€ par habitant et 8.23% sur l'ensemble des recettes de fonctionnement.

IV FINANCES DEPENSES ET RECETTES INVESTISSEMENT



Les dépenses d'investissement concernent les travaux de dépollution et d'aménagement de la déchetterie. Ces travaux seront terminés en 2013



Un emprunt de 458 K€ a été nécessaire pour la réalisation des travaux prévus. Des subventions de l'Etat et de l'agence de l'eau viendront s'ajouter pour réaliser ces travaux en 2013.

V RESULTATS DE L'EXERCICE

L'excédent d'investissement est important du fait que l'emprunt n'a pas été utilisé dans sa totalité.

RESULTATS 2012	
REPORT DE L'EXCEDENT FONCTIONNEMENT N-1 (2011)	506 878.46€
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT DE N (2012)	-79 280.17€
RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT ANNEE 2012	427 598.29€
REPORT DE L'EXCEDENT INVESTISSEMENT N-1 (2011)	155 043.73€
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE N (2012)	539 191.23€
RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT ANNEE 2012	694 234.96€
RESULTAT GLOBAL ANNEE 2012	1 121 833.25€

PRODUITS (code article GPOC)	Code SI Gestion	2005				2012				TOTAL ACHAT DE BACS DE 2005 AU 31 décembre 2012							
		RACHAT DES BACS				FONCTIONNEMENT											
		ES	P.U.	COUT TTC	NB	P.U.	COUT TTC	NB	P.U.	COUT TTC	NB	COUT TTC	NBES	VOLUME	STOCK AU 31/12/2012	VOLUME	
0080	BV SM	10034738	2	29,90				32	31,79	1 017,28				2	0,16		0,19
0080	GT BV	10032619	1 307	29,90	29,90							324		1 452	116,16	24	
0120	BV SM	10033597										26		6	0,72		0,18
0120	GT BV	10030131	2 688	33,49	90 015,74			74	27,57	2 040,04		485		2 923	350,76	15	0,40
0120	GT JA	10029938	1 328	33,49	44 472,06			44	30,32	1 333,92		279		1 432	171,84	33	
0120	JASM	30027144	1	33,49	33,49									1	0,12		0,20
0140	GT BV	10028598	1 287	35,88	46 177,56			62	31,44	1 949,17		397		1 488	208,32	17	0,24
0140	GT JA	10029939	2 602	35,88	93 359,76			83	29,75	2 469,21		490		2 822	395,08	17	
0140	JASM	10033596										6		8	1,12		
0180	BV SM	30027150						1	46,76	46,76		21		7	1,26		0,74
0180	GT BV	10009036	1 635	41,86	68 441,10			32	41,02	1 312,55		228		1 576	283,68	41	0,11
0180	GT JA	10018802	1 286	41,86	53 831,96			71	41,58	2 952,45		396		1 500	270,00	6	
0180	JASM	10033595										9		3	0,54		
0240	BV SM	10033504										4		1	0,24		0,77
0240	GT JA	10028601	1 230	47,84	58 843,20			39	37,86	1 476,35		157		339	81,36	32	0,29
0240	GT BV	10028874	361	47,84	17 270,24			20	33,18	663,54		79		1 225	294,00	12	
0240	JAO	10028567	77	47,84	3 683,68							44		53	12,72		0,76
0360	BV SM	10033593	4	59,80	239,20							11		7	2,52		
0360	GT BV	10030601	199	59,80	11 900,20			18	52,35	942,24		24		173	62,28	21	0,97
0360	GT JA	10032437	726	59,80	43 414,80			26	50,12	1 303,17		107		657	236,52	27	
0360	JAO	10032445	80	59,80	4 784,00									57	20,52		
0360	JASM	10033592	6	59,80	358,80							6		10	3,60		
0500	BV SM	10028408										4		4	2,00		0,20
0500	GT BV	10032427	84	167,44	14 064,96			10	136,52	1 365,23		29		89	44,50	4	0,45
0500	GT JA	10021276	59	167,44	9 878,96			13	148,19	1 926,43		32		69	34,50	9	
0500	JASM	30027140	2	167,44								1		3	1,50		
0660	BV SM	30027143										11		2	1,32		0,46
0660	GT JA	10020950	94	203,32	19 112,08			10	121,61	1 216,10		25		85	56,10	7	
0660	GT BV	10013554	148	203,32	30 091,36			10	121,61	1 216,10		24		145	95,70		
0660	JAO	10028768	123	203,32	25 008,36									113	74,58		
0660	JASM	30027147	1	203,32	203,32							10		2	1,32		0,40
0770	BV SM	30027158										11		5	3,85	6	0,85
0770	GT BV	10016853	143	227,24	32 495,32			23	141,73	3 259,83		60		176	135,52	11	
0770	GT JA	10021277	45	227,24	10 225,80			24	146,40	3 513,71		44		67	51,59		
0770	JAO	10029010	91	227,24	20 678,84							1		93	71,61		
0770	JASM	30027160	2,00	227,24	454,48									1	0,77		
1100	GT BV	10024088										3		51	56,10		
1100	GT JA	10024231										2		4	4,40		
1100	JASM	10033319	59,00	334,88	19 757,92									46	50,60		
			480,00	24,90	11 952,82												
		TOTAL	16 148		770 224,00			130		6 243,12		593		16 697	3 199,48	282	7,20
										30 044,17		3 350		20 755%	172 527,64	399,48	
										2005-2012		20,75%		22,40%	549	57,07	
										2012		2,96%		2,20%	78	57,07	

VII COMPTA-COUT

Le compta-coût est un outil de gestion réalisé par l'ADEME, la mise en place de la comptabilité analytique doit satisfaire aux exigences de la collectivité et de l'ADEME.

Depuis 2006, le SOM renseigne la trame compta-coût après audit du compte administratif. Cet outil permet aux collectivités de se comparer sur les coûts du service déchets.

Le compte administratif est vérifié, tous les éléments sont pris en compte pour une meilleure analyse des coûts de fonctionnement du Service Ordures Ménagères de la collectivité.

EVOLUTION DES COUTS DU SERVICE ORDURES MENAGERES METHODE COMPTACOUT FIXEE PAR L'ADEME

COUT A L'HABITANT

Les différents coûts varient en fonction des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées hors amortissement.

En 2012 sans augmentation la redevance a évolué. Deux facteurs sont responsables :

- Meilleures présentations (bac bien rempli).
- Progression de la dotation (nombre de bacs en augmentation)

LIBELLE	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Coût complet				87,30	118,40	93,90	101,00	103,18	103,80	77,45
Coût technique				76,60	106,80	83,00	95,00	93,34	95,31	87,45
Coût partagé				67,90	96,40	69,70	81,00	79,62	74,79	72,13
Coût aidé HT				67,90	95,50	69,70	80,00	79,21	74,79	69,58
Coût fiscal				3,80	4,80	4,80	6,00	4,25	6,55	5,80
Coût aidé TTC				71,70	100,30	74,50	86,00	124,90	81,34	75,38
Coût imputé	85,74	85,37	75,16	74,20	73,50	78,90	74,00	77,44	85,09	87,39

COUT A LA TONNE

Les différents coûts varient en fonction des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées hors amortissement.

LIBELLE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Coût complet	193,10	178,20	182,00	204,00	304,00	207,21	160,18
Coût technique	169,60	155,30	161,00	192,00	283,00	196,36	179,33
Coût partagé	150,20	134,60	136,00	163,00	255,00	154,07	147,91
Coût aidé HT	150,20	126,80	136,00	162,00	254,00	154,07	142,68
Coût fiscal	8,50	9,50	9,00	11,00	9,00	13,50	11,90
Coût aidé TTC	158,70	136,30	145,00	173,00	263,00	167,57	154,58
Coût imputé	164,30	146,00	153,00	148,00	163,00	169,12	179,21

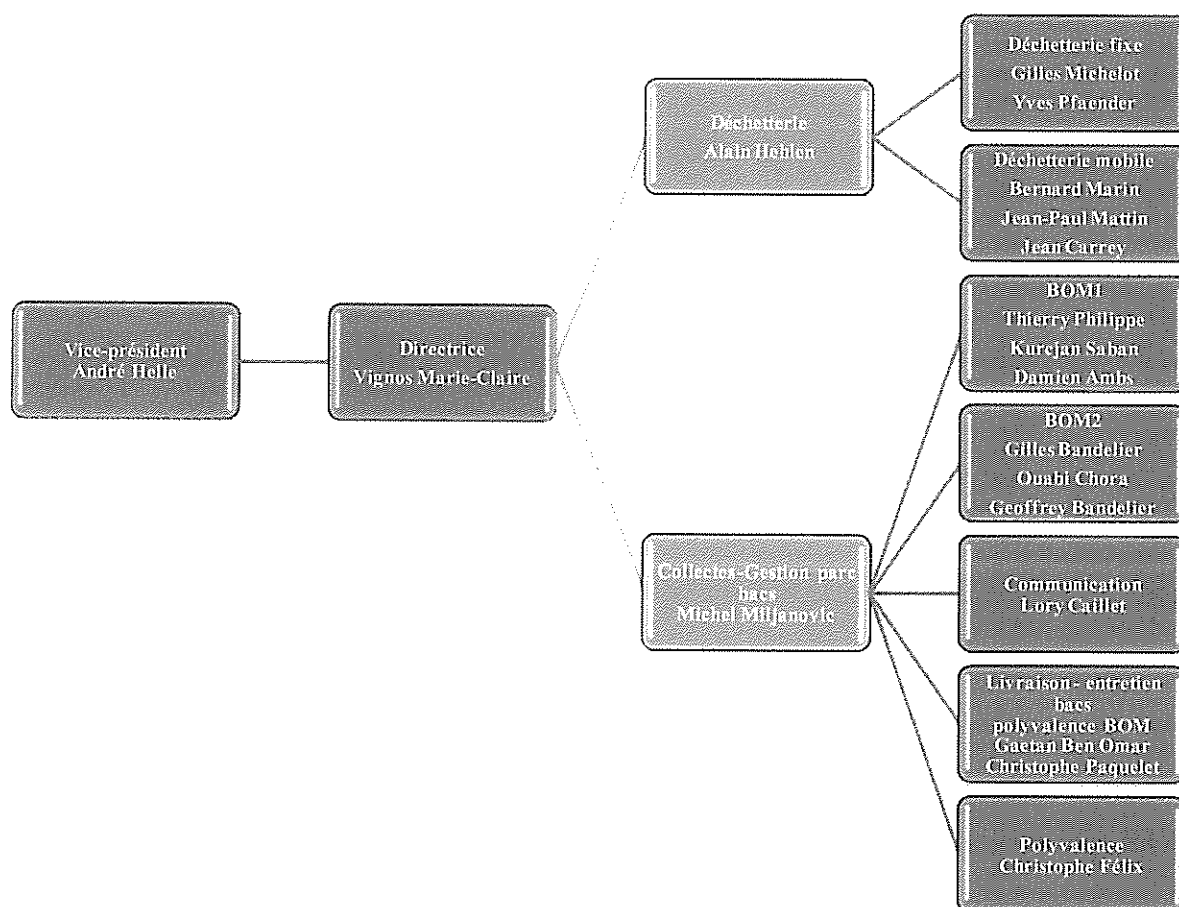
TRAME ADEME DES COUTS AGREGES HABITANT (24 481 HAB)

Communauté de Communes du Sud Territoire : Coûts agrégés en € HT par habitant

Coûts agrégés en € HT par habitant							
Année 2012			Flux des déchets				
Montants en € HT / habitant			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Total
Ratio en kg collecté/habitant			156.00	36.00	78.00	218.00	488.00
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	3.16		2.72	2.32	8.20
		Communication	0.07		0.06	0.05	0.18
		TOTAL Fonctionnelles	3.23		2.78	2.37	8.39
	Techniques	Prévention	0.28		0.28	1.68	2.24
		Collecte et pré-collecte	14.54	2.08	12.56	8.00	37.18
		Transfert/Transport					
		Traitement des déchets non dangereux			11.53		11.53
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				1.11	1.11
		Autres charges					
		Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux					
		Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux				17.01	17.01
	TOTAL Techniques		14.82	2.08	24.36	27.79	69.06
	TOTAL Charges (ne comprend pas les montants saisis dans les regroupements de charges / produits)		18.06	2.08	27.15	30.16	77.44
[REG] Traitement des déchets non dangereux - Energie			19.83			19.83	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie					
		Matériaux		1.15	7.04	1.64	9.83
		Compost					
		Energie					
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie		1.15	7.04	1.64	9.83
		Prestations à des tiers					
		Autres produits					
	TOTAL Industriels			1.15	7.04	1.64	9.83
	Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	1.29	0.26	12.90	0.87	15.32
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	6.86		5.93	5.07	17.86
		Subventions de fonctionnement	0.95	0.08	0.82	0.70	2.55
		Aides à l'emploi					
		TOTAL Aides	7.81	0.08	6.75	5.77	20.41
TOTAL Produits		9.10	1.49	26.68	8.28	45.56	
Montant de la TVA acquittée			2.39	0.15	1.51	1.75	5.80
Autres infos	Contribution des usagers	TEOM					
		REOM	32.58	2.65	28.03	23.87	87.14
		Redevance spéciale & facturations usagers				0.25	0.25
		TOTAL Contribution des usagers	32.58	2.65	28.03	24.12	87.39
	Contribution des collectivités						
TOTAL Contributions		32.58	2.65	28.03	24.12	87.39	

Année 2012	Flux de déchets				Total
Montants en € HT / habitant	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Coût complet	37.89	2.08	27.15	30.16	97.28
Coût technique	37.89	0.93	20.11	28.52	87.45
Coût partagé	36.60	0.66	7.21	27.65	72.13
Coût aidé HT	28.79	0.59	0.47	21.88	51.72
TVA acquittée	2.39	0.15	1.51	1.75	5.80
Coût aidé TTC	31.19	0.73	1.98	23.63	57.52
Montant des contributions	32.58	2.65	28.04	24.12	87.39

Organigramme 2012 du Service Ordures Ménagères de la CCST

Données Sociales

Coûts de fonctionnement pour le personnel

16 agents techniques titulaires	777 635€
1 agent sous contrat CCST	
1 agent en CAE	
1 accueil du public	
1 ressource humaine	
1 comptable	
1 responsable du service	
Personnel de remplacement (Association Intermed)	
Assurances du personnel+médecine du travail	
TOTAL	

Absentéisme global 16 agents techniques

NATURE D'ARRET	JOURS 2011	JOURS 2012
Maladie ordinaire 7 agents	136	58
Longue maladie 1 agent	365	32
Accident du travail 1 agent	25	32
TOTAL	526	122

SECURITE AU TRAVAIL

Le SOM est très soucieux de la sécurité de ses agents au travail. Il organise régulièrement des réunions avec le personnel à ce sujet.

DOCUMENT UNIQUE (annexe)

Le décret du 5 novembre 2001 prévoit la création obligatoire d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé, la sécurité des travailleurs.

L'article R230-1 du Code du Travail introduit une nouvelle disposition réglementaire destinée à formaliser l'évaluation des risques des salariés. Ce document appelé document unique, doit être mis à jour régulièrement et lors de toute décision importante d'aménagement modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité, ou les conditions de travail ou lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque est recueillie.

Historique :

Dans un premier temps, les risques ont été identifiés. Les risques impossibles à éviter ont été évalués. Une sélection a été réalisée pour répertorier les risques à traiter en priorité. Une substitution de ce qui est moins dangereux à ce qui l'est plus s'est opérée. Il a fallu adapter le travail aux salariés, donner des instructions appropriées aux agents, s'assurer de leur aptitude médicale, planifier la prévention et associer à toutes ces phases les salariés.

Dans un second temps, le document unique a été présenté au conseil syndical, en date du 24 juin 2008. Le conseil syndical a approuvé le document unique d'évaluation des risques en matière de sécurité au travail et décidé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité au travail et protéger la santé des travailleurs, 1 ACMO nommé le 1^{er} mars 2009.

ACTUALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

- Décision d'aménagement pour réduire les marches arrière sur les collectes, celles-ci ont été supprimées fin 2012, début 2013.
- Une commission sécurité, s'est réunie pour proposer des solutions tendant à diminuer, voir supprimer les risques décelés pour essayer de supprimer les points névralgiques rencontrés sur les différentes communes.
- Toutes les communes ont été consultées et ensemble nous avons réussi à supprimer 90% des risques répertoriés.
- La mise à jour du document unique se fera courant 2013.

CONTROLE

Le contrôle de sécurité des bennes à ordures ménagères s'effectue trimestriellement (article R233 du code du travail)

La Société APAVE est chargée du contrôle des installations électriques

En 2012, le contrôle des extincteurs a été organisé gratuitement par Groupama, cabinet d'assurance du Service.

FORMATION

FCO : 8 chauffeurs soit 75 jours

SST : 3 agents soit 3 jours

Intégration : 4 agents en formation soit 20 jours

Actualité des marchés publics : 1 agent soit 1 jour

Avances et Recettes : 1 agent soit 1 jour

Ce sont 17 agents de la collectivité qui ont participé à 99 journées de formation en 2012.